



Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Article L. 2312-1 CGCT

Communauté de Communes Lodévois et Larzac

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
I° COMPRENDRE LE PASSE POUR MIEUX DÉCIDER DE L'AVENIR	4
Rétrospective financière (2019-2024).....	5
La section de fonctionnement.....	5
Les ratios de gestion.....	9
La section d'investissement.....	10
La dette : encours et profil.....	11
Les ressources humaines.....	13
II° LES PROJECTIONS 2025	15
1. 2024 : un ralentissement de la croissance économique.....	15
L'environnement macroéconomique mitigé : croissance faible avec de réelles inquiétudes et une inflation qui poursuit sa normalisation.....	15
Des finances publiques dégradées.....	16
Les dispositions des projets de loi de finances et de finances de la sécurité sociale 2025 concernant les collectivités locales.....	18
Récapitulatif des enveloppes :.....	21
Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :.....	21
2. Les grandes tendances du budget 2025.....	23
La section de fonctionnement.....	23
Les ratios de gestion.....	24
La section d'investissement.....	24
IV° LES BUDGETS ANNEXES (HORS SIELL)	26
Le budget annexe office du tourisme.....	26
Le budget annexe office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.....	26
Le budget annexe ZAE/PAE.....	26
Le budget annexe équipements touristiques.....	26

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Mes chers collègues, chers concitoyennes et concitoyens, c'est avec plaisir que je vous présente le traditionnel rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui vise à éclairer notre débat sur les orientations budgétaires (DOB) de notre collectivité pour l'année 2025.

Cette année a été mouvementée. Après deux exercices comptables satisfaisants (2022 et 2023) et un budget primitif 2024 qui nous permettait d'acter la solidité financière de la collectivité, la fin d'exercice 2024 a été marquée par de nombreuses mauvaises nouvelles qui ont changé la donne.

En effet, suite aux annonces gouvernementales sur les erreurs de prévision de TVA nationale pour 2024 et les mesures envisagées pour redresser les comptes publics en 2025, notre EPCI apparaît à nouveau fragile financièrement.

Ainsi, avec une certaine amertume, il nous faut admettre que le travail de prospective, basé sur les derniers exercices comptables et les prévisions de l'Etat, nous a incités à tort à nous lancer dans le renforcement de nos services publics et de notre administration et à mettre en place des dispositifs nouveaux et nécessaires pour le développement de notre territoire.

Les récentes annoncées et leurs impacts directs et indirects nous obligent à nous questionner sur les services publics rendus par notre EPCI afin de ne pas nous retrouver dans une situation dangereuse.

Ainsi, 2025 sera marquée par des choix forts, autant sur l'organisation de nos directions que sur les services rendus. Dans ce rapport vous trouverez le résultat de ces premiers arbitrages pour l'année 2025, d'autres devront être actés pour nous sécuriser durablement.

INTRODUCTION

Ce rapport est établi en vertu de l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invite les collectivités locales à engager un débat sur les orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion pour les membres du conseil communautaire d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement, et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune ainsi que de la politique d'équipement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, mais il préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, il permet d'améliorer l'information transmise au conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, avec notamment une analyse rétrospective permettant d'appréhender les perspectives 2025 tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Nous avons fait le choix de dédier un temps spécifique ultérieur pour aborder la prospective pluriannuelle et le PPI.

Nécessité d'une délibération :

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes de plus de 3500 habitants au président de l'EPCI dont elles sont membres, dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, le ROB doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

Précisions

Les chiffres relatifs à l'exercice 2024 sont prévisionnels (compte administratif anticipé ou CAA) et ne permettent que de donner une tendance sur les résultats attendus.

Les prévisions chiffrées pour 2025 sont susceptibles de modifications lors du vote du budget ; les propositions d'actions nouvelles pour 2025 notamment en investissement sont indiquées sous réserve des arbitrages définitifs à venir avant le vote du budget 2025.

1° COMPRENDRE LE PASSE POUR MIEUX DÉCIDER DE L'AVENIR

Afin de mieux comprendre la situation de la collectivité, il vous est proposé de faire une analyse financière rétrospective et comparative de la collectivité.

Pour rappel, la collectivité gère plusieurs budgets :

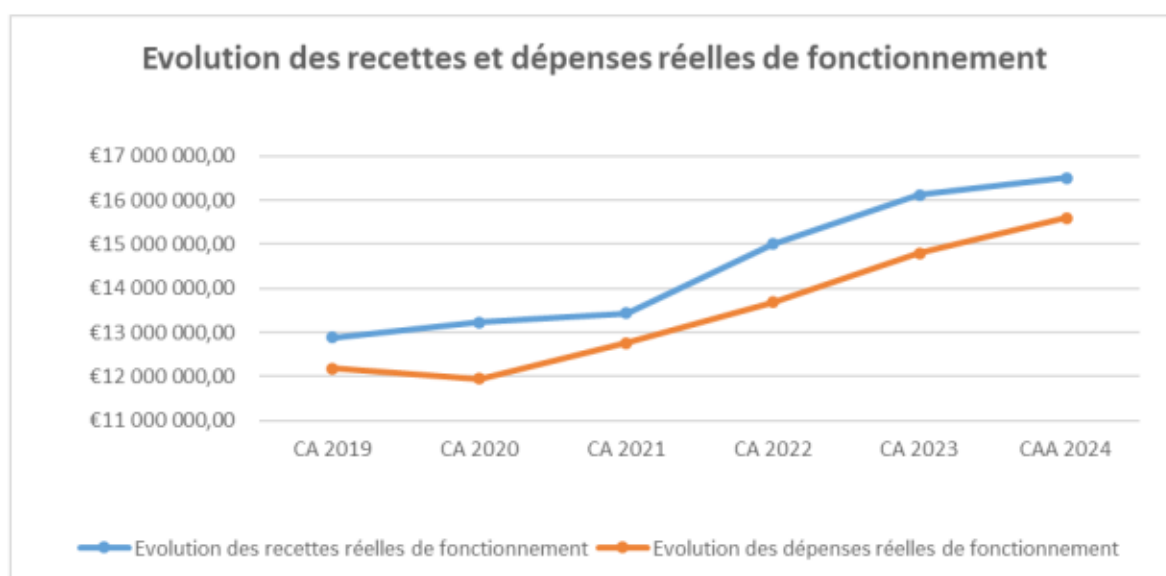
Budget	Date de création	Nature activité	Périmètre	Recettes réelles de fonctionnement BP 2024
Principal		SPA		17 935 178,13 €
Office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture	01/01/2014	SPA	Aide au développement et promotions des activités économiques du territoire	89 906,00 €
Office de tourisme	01/01/2010	SPA	Promotion touristique du territoire	588 317,00 €
Zone d'Activité Economique / Parc d'Activité Economique	01/01/2012	SPIC	Développement de zones d'activité économique	399 431,21 €
Equipements touristiques	01/01/2009	SPIC	Gestion d'équipements touristiques publics	62 686,00 €
SPANC (SIELL)	01/01/2009	SPIC	Service public d'assainissement non collectif	51 142,11 €
Eau potable (SIELL)	01/01/2021	SPIC	Service public de distribution d'eau potable	4 419 532,71 €
Assainissement collectif (SIELL)	01/01/2021	SPIC	Service public d'assainissement collectif	2 341 315,85 €
			TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	25 887 509,01 €

A. Rétrospective financière (2019-2024)

Compte tenu des volumes financiers, cette partie ne portera que sur le budget principal.

1. La section de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evolution sur la période en %	TCAM
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	12 888 321,31 €	13 222 925,39 €	13 438 987,68 €	15 009 692,74 €	16 122 238,52 €	16 500 141,79 €	28,02 %	5,07 %
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	12 186 132,16 €	11 941 623,39 €	12 763 418,72 €	13 688 000,56 €	14 801 787,41 €	15 597 931,21 €	28,00 %	5,06 %



Sur la période, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (+28,02%) a été équivalente à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+28,00%).

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS REPRISES DE PROVISIONS									
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evolution sur la période en valeur	Evolution sur la période en %	TCAM
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	346 265,06 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	343 195,00 €	- 3 070,06 €	-0,89 %	-0,18 %
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 738 160,00 €	540 469,91 €	45,13 %	7,73 %
73 - IMPOTS ET TAXES	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 883 994,49 €	2 108 306,45 €	24,02 %	4,40 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 200 904,00 €	868 546,32 €	37,24 %	6,54 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	313 587,00 €	149 798,22 €	91,46 %	13,87 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	307 764,11 €	45 295,70 €	20 301,30 €	- 52 230,36 €	-72,01 %	-22,48 %
TOTAL RRF	12 888 321,31 €	13 222 925,39 €	13 438 987,68 €	15 009 692,74 €	16 122 238,52 €	16 500 141,79 €	3 611 820,48 €	28,02 %	5,07 %

Le chapitre 013 – atténuations de charges : ce chapitre concerne les recettes liées aux opérations de stockage et aux remboursements de rémunération du personnel de la collectivité (indemnités journalières de la sécurité sociale, indemnités de l'assurance statutaire du personnel, financement des contrats aidés, etc.). Cette recette est difficilement prévisible.

Le chapitre 70 – produits des services, du domaines et ventes diverses est en progression sur la période (+540k€).

L'essentiel de l'augmentation s'explique par :

- La mutualisation et les remboursements de frais entre collectivités et entre le budget principal et ses budgets annexes : environ 272k€ en plus en 2024 par rapport à 2019 : avec la mutualisation avec la ville de Lodève (+255k€) et les refacturations de frais de structure aux budgets annexes (+17k€) ;
- La progression des recettes issues des compétences jeunesse (+60k€) et enfance (+87k€) du fait de l'accroissement de la fréquentation et de l'évolution du périmètre du service (crèche des Boskinous) ;
- L'extension de la redevance spéciale sur la collecte des déchets des professionnels a généré une recette complémentaire de 32k€ sur la période.

Le chapitre 73 – impôts et taxes (73 et 731 suite au passage M57)

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Hausse en volume sur la période	Hausse en % sur la période	Taux de croissance annuel
Impôts directs locaux	4 096 588,00 €	4 285 503,00 €	2 091 940,00 €	2 697 948,00 €	2 998 753,00 €	3 090 283,00 €	-1 006 305,00 €	-24,56 %	-5,48 %
CVAE PUIS FRACTION DE TVA SUPPRESSION CVAE	308 888,00 €	351 875,00 €	335 206,00 €	352 966,00 €	378 369,00 €	377 791,00 €	68 903,00 €	22,31 %	4,11 %
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	219 516,00 €	236 257,00 €	200 535,00 €	143 977,00 €	375 481,00 €	269 899,00 €	50 383,00 €	22,95 %	4,22 %
IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	190 730,00 €	192 831,00 €	194 087,00 €	210 350,00 €	212 338,00 €	228 838,00 €	38 108,00 €	19,98 %	3,71 %
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	40 701,00 €	14 434,00 €	9 536,00 €	15 538,00 €	75 836,00 €	60 000,00 €	19 299,00 €	47,42 %	8,07 %
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %
FONDS DE PEREQUATION DES RESS. COMMUNALES ET INTERC	270 780,00 €	290 050,00 €	301 846,00 €	292 125,00 €	287 112,00 €	274 605,00 €	3 825,00 €	1,41 %	0,28 %
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMI	2 601 807,00 €	2 656 529,00 €	2 661 044,00 €	2 772 667,00 €	2 954 100,00 €	3 099 847,30 €	498 040,30 €	19,14 %	3,57 %
TAXE PRLA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	375 354,00 €	376 097,00 €	370 232,00 €	370 875,00 €	370 076,00 €	369 382,00 €	-6 172,00 €	-1,64 %	-0,33 %
FRACTION DE TVA SUPPRESSION TAXE HABITATION	0,00 €	0,00 €	2 178 061,00 €	2 388 624,00 €	2 453 833,00 €	2 453 113,00 €	2 453 113,00 €	-	-
Total	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 894 882,34 €	2 119 194,30 €	24,15 %	4,42 %

Entre 2019 et 2021 les recettes sont relativement stables (+238k€), puis elles croissent très fortement entre 2021 et 2023 (+1,87M€).

Ce mouvement (2021/2024) provient :

- Du recours au levier fiscal avec l'augmentation du taux de CFE en 2022 et du taux de foncier bâti (environ 530k€ de recette fiscale complémentaire) ;
- La hausse des bases d'imposition des impôts directs grâce à l'évolution physique de nos bases, mais surtout aux hausses historiques du coefficient de revalorisation (3,5% en 2022, 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024) actées par la loi, en raison d'une inflation élevée ;
- Le dynamisme de la fraction de TVA en compensation de la réforme de la taxe d'habitation entre 2021 et 2024. Si sur la période la dynamique de la fraction de TVA a été forte (+4,04% par an en moyenne), elle n'en demeure pas moins plus faible que celle constatée sur les autres impôts directs locaux qui se sont accrus en moyenne de 6,97% par an entre 2021 et 2024 même en retraçant le produit fiscal complémentaire généré par l'effet taux de 2022. Cette situation a été aggravée avec la quasi-année blanche en 2024 et amène à s'interroger sur l'équilibre financier de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation qui finalement pénalise les intercommunalités.

Le chapitre 74 – Dotations et participations

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Hausse en volume sur la période	Hausse en % sur la période
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	297 743,00 €	323 833,00 €	351 392,00 €	387 294,00 €	426 684,00 €	509 062,00 €	211 319,00 €	43,31 %
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	339 022,00 €	335 688,00 €	333 713,00 €	326 393,00 €	324 498,00 €	319 128,00 €	-19 894,00 €	-4,28 %
744 FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 758,98 €	12 144,51 €	12 000,00 €	12 000,00 €	-
74718 AUTRES	136 045,85 €	131 020,75 €	195 469,00 €	395 431,00 €	302 674,00 €	0,00 €	-136 045,85 €	122,48 %
7472 REGIONS	61 500,00 €	112 200,00 €	99 788,68 €	79 597,15 €	130 599,04 €	0,00 €	-61 500,00 €	112,36 %
7473 DEPARTEMENTS	110 195,34 €	213 659,70 €	127 463,24 €	159 775,26 €	188 606,82 €	0,00 €	-110 195,34 €	71,16 %
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
74758 AUTRES GROUPEMENTS	0,00 €	52 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
7477 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	0,97 €	0,00 €	14 340,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
7478 AUTRES ORGANISMES	1 117 990,52 €	1 126 248,76 €	1 292 894,98 €	1 301 724,29 €	1 522 174,08 €	2 137 672,00 €	-	-
74832 ATTRIB. FONDS DEPARTEMENT. DE PEREQUATION DE LA TAXE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-5 355,00 €	-100,00 %
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	58 987,00 €	55 374,00 €	190 630,00 €	156 882,00 €	170 086,00 €	206 423,00 €	145 503,00 €	591,88 %
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	1 246,00 €	421,00 €	9 891,00 €	10 506,00 €	10 801,00 €	10 801,00 €	9 594,00 €	794,86 %
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	209 627,00 €	225 575,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-195 758,00 €	-
748388 AUTRES	0,00 €	0,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	-
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-33 706,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Chapitre	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 200 904,00 €	601 902,83 €	24,15 %

Comme pour le chapitre 73, entre 2019 et 2021 (+249k€), le produit des dotations se maintient. Entre 2021 et 2024 il a connu une progression plus marquée (+619€) découlant :

- D'une hausse de la dotation globale de fonctionnement (+143k€). Cette dotation, versée par l'Etat, a vocation à corriger les inégalités de richesse entre les EPCI et à encourager la mutualisation entre les communes et leur EPCI. L'enveloppe dédiée par l'Etat à cette dotation est en augmentation tous les ans.
- Des dotations attribuées annuellement pour le financement de la compétence enfance/jeunesse (+595k€).

Le chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Constitués pour l'essentiel des loyers des occupants du domaine public intercommunal et donations/legs de nos bienfaiteurs, ces recettes sont constantes sur la période sauf pour l'exercice 2024. En effet, on constate comptablement une augmentation suite à deux phénomènes devant être retraités pour comprendre la situation : d'une part le passage à la nomenclature comptable M57 qui entraîne la fin de l'usage de certains comptes du chapitre 77 qui sont en 2024 constatés sur le chapitre 75 (legs, dons, mécénats, etc.) et en outre, en 2024 il a été procédé à une régularisation comptable d'un rattachement pour 60k€ et d'un titre 60k€.

Le chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Pour donner suite au passage à la nomenclature comptable M57, ce chapitre n'a plus que vocation à enregistrer les annulations de mandat sur exercice antérieur. En 2024, il est constaté une annulation de mandat liée à une régularisation du capital décès versé aux ayants droits d'un agent décédé.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS PROVISIONS									
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	Evolution sur la période en valeur	Evolution sur la période en %	TCAM
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 597 031,68 €	2 932 606,56 €	2 928 142,82 €	511 661,06 €	21,17 %	3,92 %
012 - CHARGE DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 876 715,00 €	2 007 124,05 €	34,20 %	3,32 %
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 124 572,00 €	39 387,29 €	3,63 %	0,72 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 957,92 €	3 128 117,13 €	3 360 976,69 €	942 724,16 €	38,98 %	6,81 %
66 - CHARGES FINANCIERES	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	243 524,70 €	25 423,29 €	11,66 %	2,23 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	64 000,00 €	-114 520,80 €	-64,15 %	-18,55 %
TOTAL DRF	12 186 132,16 €	11 941 623,39 €	12 763 418,72 €	13 688 000,56 €	14 801 787,41 €	15 597 931,21 €	3 411 799,05 €	28,00 %	6,91 %

Il faut signaler que les exercices 2020 et en partie 2021 ne sont pas représentatifs et qu'en conséquence les évolutions doivent être appréciées avec précaution. En effet, la crise sanitaire a profondément ralenti l'activité de la communauté de communes, ce qui s'est traduit par une moindre dépense. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé modérément entre 2018-2021 (+577k€ ou +2,34% par an en moyenne) et ont connu un fort développement entre 2021 et 2024 (+2,83M€ ou +6,91% par an en moyenne).

Le chapitre 011 – Les charges à caractère général

Sur 6 ans, les charges à caractère général ont été majorées de 511k€ (+21,17%).

Les principales majorations émanent de :

- Le coût de la gestion de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) qui progresse de 55k€ entre 2019 et 2024 ;
- L'augmentation de la gestion des bâtiments (maintenance, fluides, entretien courant) et des services techniques (+182k€) ;
- La montée en puissance des compétences enfance/jeunesse (+371k€).

Le chapitre 012 – Les dépenses de personnel

Principale hausse des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont progressé de 2M€ (+34,2%) sur la période 2019-2024, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,06%. On observe deux périodes. D'abord 2019-2021 avec une progression modérée (+396k€ ou +3,32% en moyenne par an) avec l'effet de la pandémie et la sous-activité de la collectivité, la reprise de la micro-crèche des Boskinous en 2021

(+100k€) et quelques créations de postes. Ensuite, la période 2021-2024 durant laquelle les dépenses de personnel ont augmenté plus fortement (+1,6M€ ou +7,92% en moyenne par an).

L'analyse de la masse salariale doit être appréhendée avec vigilance car le degré de mutualisation entre la Communauté de communes et la Commune de Lodève, tout comme les remboursements sur rémunération des agents, peuvent fausser l'analyse.

Ainsi, il est nécessaire d'apprécier l'évolution de la masse salariale nette.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
charges de personnel brutes	5 833 012,85	5 869 591 €	5 886 431 €	6 266 265 €	6 997 150 €	7 132 787 €	7 876 715 €
Remboursement personnel mis à disposition	147 194,59	175 069 €	225 301 €	292 936 €	317 035 €	400 371 €	431 000 €
Remboursement de personnel affecté aux budgets annexes	66 822,19	111 962 €	0 €	92 237 €	116 207 €	144 320 €	129 000 €
Autres remboursement de dépenses de personnel (assurance statutaire, indemnités CPAM, contrats aidés, etc.)	246 374,79	178 516 €	192 645 €	228 039 €	292 629 €	280 493 €	203 351 €
charges de personnel nettes	5 372 621,28	5 404 043 €	5 468 485 €	5 653 053 €	6 271 279 €	6 307 604 €	7 113 364 €

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	TOTAL
Evolution des charges de personnel nettes	31 422 €	64 441 €	184 569 €	618 225 €	36 325 €	805 760 €	1 740 743 €
Augmentation liée aux mises à disposition et affectations	81 510,23	29 620 €	31 373 €	125 535 €	-92 028 €	22 040 €	198 052 €
Augmentation liée l'accroissement du recours à du personnel extérieur (GEEP)	10 012,90	117 512 €	342 168 €	222 373 €	-51 775 €	49 796 €	690 087 €
Augmentation liée à l'évolution des charges de personnel nettes propres	-60 101,07	-82 691 €	-188 973 €	270 317 €	180 128 €	733 924 €	852 604 €

On constate que les charges de personnel nettes s'élèvent à 7,1M€ en 2024, soit 1,74M€ d'augmentation sur la période 2019-2024. Cette hausse est significative à compter de 2021/2022 (+1,46M€).

Pour expliquer l'évolution entre 2021/2024, il faut rappeler que suite aux arbitrages de 2017, différents recrutements ou remplacements ont été ajournés afin de rétablir les équilibres financiers de la collectivité initialement sur 2 ans, période prolongée durant la sous-activité des années COVID. Le rattrapage a donc été réellement constaté à partir de 2021.

Sur la période 2021/2024, les charges de personnel nettes propres s'alourdissent en raison :

- Des revalorisations salariales qui se sont imposées à la collectivité sur la période (+331k€) ;

Revalorisations salariales 2022/2024	
Revalorisation du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022	149 376,00
Revalorisation salariales des catégorie B de septembre 2022	4 779,00
Revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023	64 292,00
Revalorisation des bas de grille au 1er juillet 2023	39 983,00
Revalorisation du minimum de traitement de mai 2023	2 603,00
Revalorisation salariale avec l'ajout de 5 points à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024	70 418,00
Estimation hausse de la masse salariale sur l'année 2024	331 451,00

- Des normalisations du fonctionnement des services après la période pandémique dans le secteur de l'enfance/jeunesse et du musée ;
- La montée en puissance de la mutualisation (+55k€ sur la période) ;
- Dans le secteur de l'enfance/jeunesse : la reprise en régie de la micro-crèche des Boskinous et l'évolution de la fréquentation de nos établissements ;
- Le glissement vieillesse-technicité (avancements de carrière des agents) ;

- Les revalorisations prévues par la loi car, outre les revalorisations salariales mentionnées précédemment, d'autres dispositions sont venues renchérir le coût du travail (la prime de précarité sur les contrats courts, les hausse du SMIC) ;
- Le comblement de postes restés vacants durablement : un directeur de l'administration générale, un chargé de stratégie foncière, un chargé de mission centre-bourg, un conseiller en gestion ;
- Les créations de postes : 1 ETP de chargé de communication et deux apprentis dans la communication (graphisme et communication), un chargé de mission APN (+0,5 ETP par rapport à 2022 car avant mis à disposition par la Ville), un chargé de mission fiscalité (0,5 ETP), des assistants de pôle/direction ayant fait l'objet de repositionnements internes pour le pôle ressources (0,5 ETP dont 20% de mise à disposition à la ville de Lodève) et la direction services à la population et cohésion des territoires (1 ETP dont 50% de mise à disposition à la ville de Lodève), un directeur du pôle transition écologique (1 ETP) et un ambassadeur du tri (1 ETP en reclassement) et dans le secteur enfance/jeunesse un éducateur de jeunes enfants (1ETP), un éducateur spécialisé (1ETP), un animateur (0,8 ETP), un coordonnateur jeunesse (1ETP);
- Les mouvements de personnel avec des départs et des arrivées sur des postes existants qui entraînent des variations d'une année sur l'autre (délai de recrutement, niveau de rémunération, etc.).

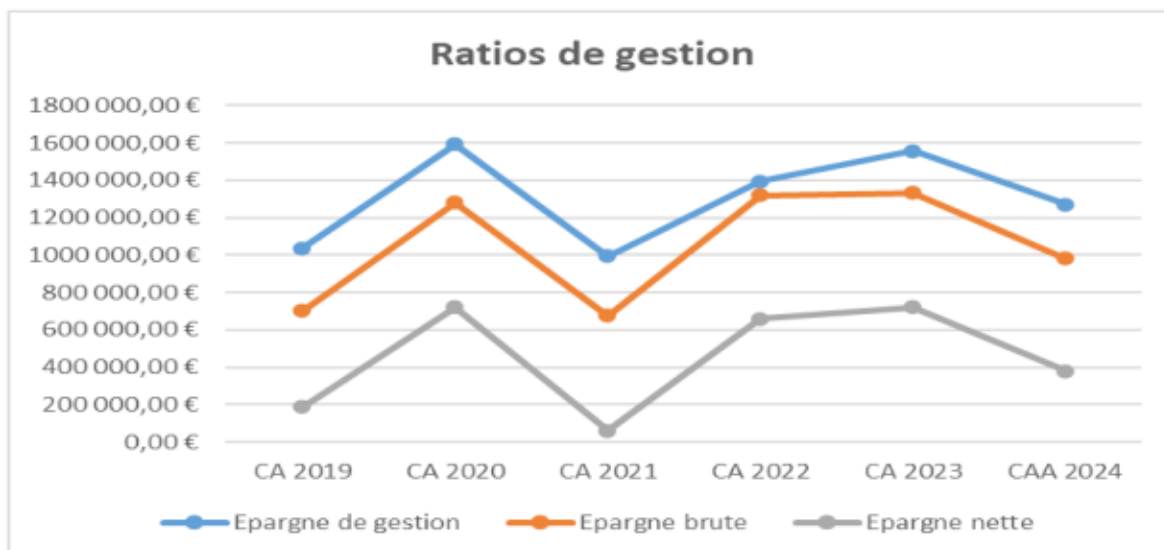
Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Les dépenses s'accroissent de 942k€ (+38,98%) sur la période. Cet accroissement est porté principalement par la contribution au Syndicat Centre Hérault (traitement des ordures ménagères) qui est passée de 1 271 455€ en 2019 à 1 638 484€ en 2024 (+367k€).

Le reste de l'augmentation s'explique principalement par des changements de pratiques comptables afin de se mettre en conformité avec le plan comptable M57 et pour profiter du FCTVA (remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité selon le compte comptable d'imputation et la nature de la dépense). Ainsi, l'imputation comptable des logiciels métiers utilisés par la collectivité est désormais au chapitre 65 (avant au chapitre 011). De même, par anticipation avant le passage à la M57, l'ensemble des subventions de fonctionnement versées à des tiers sont désormais imputées au chapitre 65 alors qu'avant une partie était imputée en 67.

1. Les ratios de gestion

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
70 Produits des services et ventes diverses	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 738 160,00 €
73 Produits des impôts et taxes	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 883 994,49 €
74 Dotations et subventions	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 200 904,00 €
75 Autres produits de gestion courante	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	373 687,00 €
013 Atténuation de charges	346 265,05 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	343 195,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	12 815 789,65 €	13 189 957,63 €	13 390 363,37 €	14 701 928,63 €	16 076 942,82 €	16 539 940,49 €
011 Charges à caractère général	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 526 017,34 €	2 597 031,66 €	2 932 606,96 €	2 928 142,82 €
012 Charges de personnel	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 876 715,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 967,02 €	3 128 117,13 €	3 360 976,69 €
014 Atténuation de produits	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 124 572,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles	11 789 509,95 €	11 598 329,81 €	12 394 784,84 €	13 307 337,11 €	14 531 597,75 €	15 290 406,51 €
Retraitement des travaux en régie (+)	12 155,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 036,66 €	20 000,00 €
Produit des cessions d'actif	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Epargne de gestion(3) = (1) - (2)	1 038 435,53	1 591 627,82	995 578,53	1 394 591,52	1 558 381,73	1 269 433,98
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	243 524,70 €
Résultat financier (4)	-218 101,41 €	-220 461,20 €	-218 866,62 €	-216 037,92 €	-253 370,12 €	-243 524,70 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	60 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	305 264,11 €	44 335,70 €	20 301,30 €
67 Charges exceptionnelles	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	64 000,00 €
Résultat exceptionnel (5)	-117 989,14 €	-89 864,62 €	-101 142,95 €	140 638,58 €	27 516,16 €	-43 698,70 €
Epargne brute(6) = (3)+(4)+(5)	762 344,98	1 281 302,00	675 568,96	1 319 102,18	1 332 527,77	982 210,58
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	603 000,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais(8) = (6) - (7)	186 916,27	722 124,94	60 179,23	659 065,78	721 992,24	379 210,58



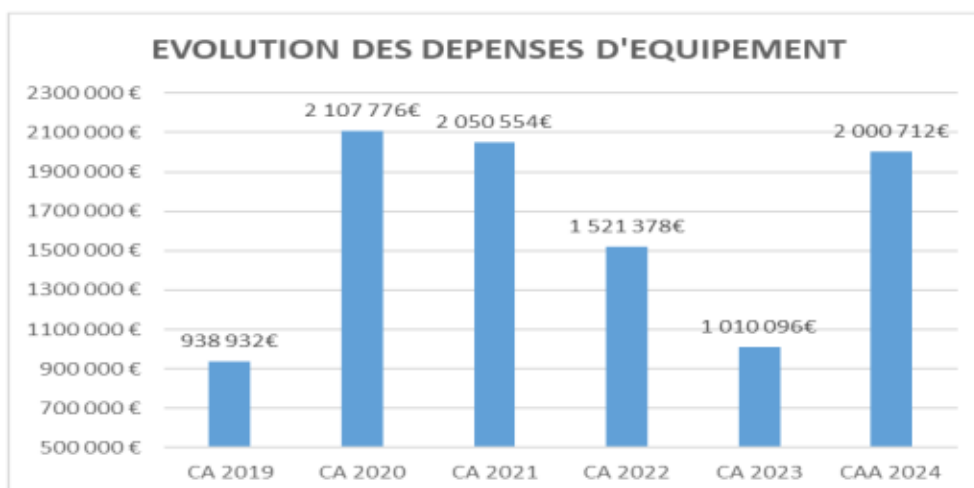
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Epargne de gestion	1 038 435,53 €	1 591 627,82 €	995 578,53 €	1 394 591,52 €	1 558 381,73 €	1 269 433,98 €
Epargne brute	702 344,98 €	1 281 302,00 €	675 568,96 €	1 319 192,18 €	1 332 527,77 €	982 210,58 €
Epargne nette	186 916,27 €	722 124,94 €	60 179,23 €	659 065,78 €	721 992,24 €	379 210,58 €

Sur la période 2018-2020, les différents niveaux d'épargne sont en augmentation grâce aux efforts de gestion combinés à une évolution des recettes. 2020 reste une année atypique en raison des effets de la crise sanitaire. En 2021, les niveaux d'épargne retrouvent les niveaux dégradés de ceux constatés en 2018 car les recettes de fréquentation de certains services publics (culture, musée) tardent à retrouver l'ampleur d'avant la crise sanitaire.

En 2022, la situation financière de la collectivité s'améliore sensiblement dans son fonctionnement courant grâce au dynamisme des recettes fiscales (+902k€ entre 2021 et 2022). Certains éléments exceptionnels de 2022 doivent amener à nuancer cette situation, d'une part la dotation exceptionnelle de l'Etat de 92k€ au titre du filet de sécurité et par ailleurs la mise au recouvrement de pénalités liées à l'exécution de marché public (+268k€). L'épargne nette de 2022 doit être ramenée à 449k€ pour neutraliser les mouvements exceptionnels de 2022 (manque une partie de la recette de TASCOM).

Au CAA 2024, il est attendu une dégradation des épargnes en raison du faible dynamisme de la fraction de TVA (année blanche par rapport à 2023) et à une hausse des dépenses de personnel dans le domaine de l'enfance/jeunesse (+270k€).

2. La section d'investissement

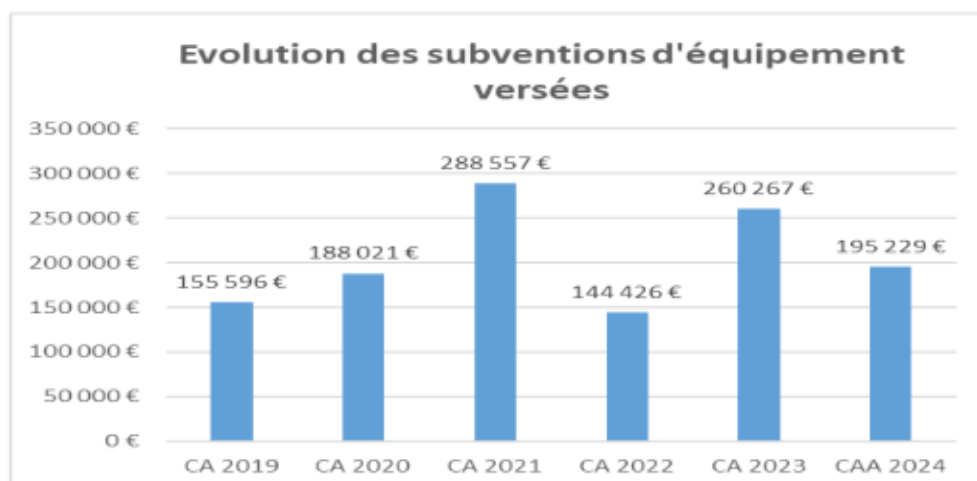


Conformément au plan de redressement de 2017, la CCLL n'a pas réalisé de nouveau projet d'investissement d'envergure pour son compte. L'essentiel des dépenses d'équipement se concentre sur le renouvellement de matériel pour les services, les travaux GEMAPI, le renouvellement de véhicules pour le service de collecte des ordures ménagères, le renouvellement de matériels informatiques, la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Cependant, une caractéristique forte de la collectivité a été de porter des dépenses pour compte de tiers qui représentent une part significative de ses dépenses d'équipement entre 2018 et 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	CAA 2024
Part des dépenses d'équipement pour compte propre	926 343,12 €	1 104 067,17 €	1 255 959,19 €	883 310,38 €	953 002,62 €	1 982 536,14 €
Dépenses pour compte de tiers	12 589,34 €	1 003 708,74 €	794 594,87 €	638 067,95 €	57 093,38 €	18 175,63 €
Part des dépenses d'équipement pour compte de tiers	1,34 %	47,62 %	38,75 %	41,94 %	5,65 %	0,91 %

On observe qu'à partir de 2023 les dépenses pour le compte de tiers se réduisent fortement avec l'achèvement de l'opération de réhabilitation du hameau de Navacelles. Cette fin d'opération est compensée par une reprise des investissements propres de la collectivité.



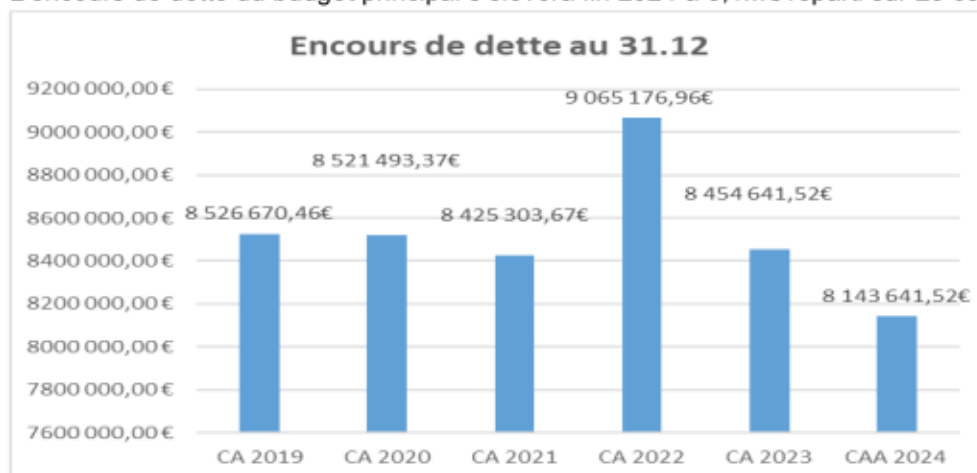
Les subventions d'équipement versées par la collectivité sont en progression sur la période. Cela correspond aux efforts de la collectivité pour s'inscrire dans plusieurs dispositifs d'amélioration du parc immobilier local. En outre, elle a accompagné plusieurs entreprises dans leur projet d'installation sur le territoire.

Ainsi, en 2024, la collectivité est présente dans plusieurs dispositifs :

- Le dispositif subvention façade cofinancé avec la région Occitanie et la ville de Lodève ;
- Le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) cofinancé avec le Département et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- Le programme d'intérêt général départemental pour l'amélioration de l'habitat ancien et la rénovation énergétique cofinancé avec le Département, l'ANAH et France Rénov'.

A. La dette : encours et profil

L'encours de dette du budget principal s'élèvera fin 2024 à 8,1M€ réparti sur 28 contrats d'emprunt.



Les ratios de dette qui permettent d'apprécier la soutenabilité de cette dernière se sont nettement améliorés. On observe cependant une hausse de la capacité de désendettement en 2024 à surveiller.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Encours de dette au 31.12	8 526 670,46 €	8 521 493,37 €	8 425 303,67 €	9 065 176,96 €	8 454 641,52 €	8 143 641,52 €
Capacité de désendettement	12,14	6,65	12,47	6,87	6,34	8,29
Taux d'endettement	66,16 %	64,44 %	62,69 %	60,40 %	52,44 %	49,18 %

Pour rappel, une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est une situation d'alerte. La collectivité a réussi à réduire son taux d'endettement en dessous de 60% et à maintenir sa capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Prêt nouveau	516 905,80 €	304 000,00 €	600 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Capital remboursé	1 515 428,71 €	559 177,06 €	605 289,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	603 000,00 €
Opération de renégociation	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution encours de dette propre	-998 522,91 €	-255 177,06 €	-5 289,73 €	639 873,60 €	-610 535,53 €	-303 000,00 €

En 2024 la collectivité poursuit la réduction de son encours dette.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Remboursement du capital de la dette (hors opération de renégociation)	1 515 428,71 €	559 177,06 €	605 289,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	603 000,00 €
Remboursement des intérêts de la dette	196 903,05 €	198 330,24 €	193 249,30 €	188 040,72 €	201 178,41 €	192 070,68 €
Annuité de la dette	1 712 331,76 €	757 507,30 €	798 539,03 €	848 167,12 €	811 713,94 €	795 070,68 €

L'annuité de notre dette est relativement stable sur la période, stabilité qui découle de notre stratégie de désendettement.

A noter qu'en 2019 nous avons procédé au remboursement d'un prêt relai de 1M€.

Concernant le profil de notre dette à fin 2024, on observe que nous ne sommes pas exposés à la conjoncture économique car l'essentiel de nos emprunts a été souscrit à taux fixe (96,59% de l'encours de dette). Les 3 lignes de prêt à taux variable ou indexés sur le livret A vont générer 11,5k€ de charge d'intérêts en 2024.

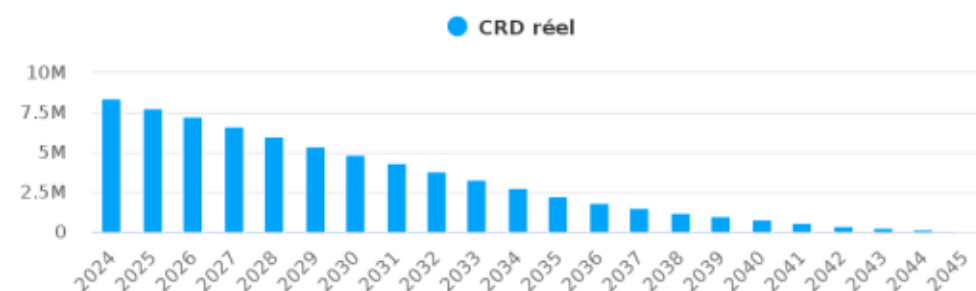
Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 614 405 €	96,59%	2,27%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	269 140 €	3,41%	3,96%
Ensemble des risques	7 883 545 €	100,00%	2,33%

Notre profil de dette nous permet d'avoir fin 2024 un taux d'intérêt moyen bas à 2,33%.

Les éléments ci-dessus n'intègrent pas le prêt en cours de réalisation de 300k€ et sont à date du 19/11/2024.

Au vu de la charte Gissler qui établit une codification des encours dette des collectivités en fonction de leur risque, l'encours de la collectivité est coté à 100% en encours à faible risque (A1).

La durée de vie résiduelle de notre encours de dette fin 2024 sera de 14 ans et 3 mois ans, c'est-à-dire que dans 15 ans, en moyenne, nous aurons remboursé l'intégralité de l'encours de dette. De même, la durée de vie moyenne qui indique la durée nécessaire pour que la moitié de l'encours de notre dette soit remboursé, est de 7 ans et 7 mois.



Fin 2024, nous avons plusieurs partenaires bancaires qui répondent à nos consultations, ce qui nous permet d'avoir un encours de dette réparti équitablement. Cette situation nous sécurise dans nos futures consultations bancaires car l'EPCI n'est pas captif d'un établissement en particulier.

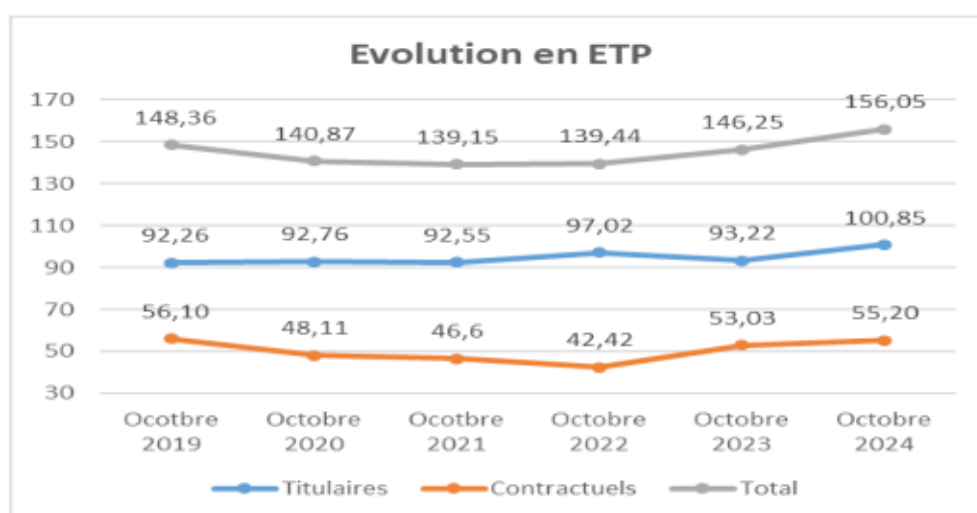
Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 336 680 €	29,64%
CAISSE D'EPARGNE	2 282 820 €	28,96%
BANQUE POSTALE	1 931 453 €	24,50%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 332 592 €	16,90%
Ensemble des prêteurs	7 883 545 €	100,00%

Pour finir, il faut signaler que la communauté de communes s'est portée garante en 2022 de deux prêts réalisés par la Caminade pour la réalisation de projet immobilier avec un taux de garantie de 25%.

B. Les ressources humaines

L'effectif

En octobre 2024, les effectifs propres sur le budget principal (hors personnel mis à disposition par la commune et le recours au personnel GEEP) représentent 156,05 équivalents temps plein.



On observe une hausse du nombre d'ETP entre octobre 2023 et octobre 2024 (+9,8 ETP). L'augmentation est portée par l'évolution des titulaires (+7,63 ETP) suite à la stagiarisation d'agents contractuels de catégorie C, des mouvements de personnel (postes existants inoccupés en octobre 2023 et pourvus durant l'année 2024) et des créations de postes. (cf p11)

Pour avoir une vision globale, si on ajoute les agents GEEP d'octobre 2024 (48 agents GEEP pour 26,16 ETP) et les agents de la commune de Lodève mis à disposition de la collectivité (17 agents représentant 4,9 ETP), l'effectif s'élève ainsi à 187,11 ETP et 262 agents.

La plupart de nos agents sont des femmes (66%).

La moyenne d'âge en octobre 2024 est de 43 ans.

Anticipation des départs à la retraite			
	2024 (présents au 19/11/2024)	2025	2026
Effectif atteignant 62 ans	6	5	3

La relative jeunesse de nos effectifs explique le peu de départs à la retraite attendus au cours des prochaines années.

Catégorie	ETP octobre	Part totale
Catégorie A	23	14,74 %
Catégorie B	16,7	10,70 %
Catégorie C	114,89	73,62 %
Autres	1,46	0,94 %

L'essentiel de nos effectifs sont des agents de catégorie C (73,62%).

Filière	1 ETP	0,9 ETP	0,8 ETP	0,7 ETP	0,6 ETP	0,5 ETP	0,4 ETP	0,3 ETP	0,2 ETP	0,1 ETP	0 ETP	Effectifs totaux
Filière animation	13	4	6	5	7	6	4	8	8	6	5	72
Filière administrative	38	3	2	0	1	2	0	0	0	0	0	46
Filière technique	33	0	2	0	0	1	1	0	1	1	1	40
Filière sociale	12	1	6	0	1	0	0	0	0	0	0	20
Filière culturelle	7	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Filière médico-sociale	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Autres	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Emplois hors filière	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Filière sportive	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Part dans l'effectif	54,82%	5,08%	9,14%	3,55%	4,57%	4,57%	2,54%	4,06%	4,57%	3,59%	3,55%	

54,84% de nos agents (hors MAD et GEEP) travaillent à temps plein. Le faible taux d'agents à temps plein s'explique par la compétence enfance/jeunesse, pour laquelle la collectivité a recours en partie à des contractuels pour ajuster l'effectif à la fréquentation et pour intervenir sur des temps précis (sur les 27,41% d'agents travaillant moins de 0,7 ETP, 81% sont issus de la filière animation).

Filière	Total ETP entre oct. 24 et oct. 24	Part totale
Filière administrative	44,12	28,27%
Filière animation	40,55	25,99%
Filière technique	36,08	23,12%
Filière sociale	18,44	11,82%
Filière culturelle	9,6	6,15%
Filière médico-sociale	2,8	1,79%
Autres	2	1,28%
Emplois hors filière	1,46	0,94%
Filière sportive	1	0,64%

Notre collectivité, par ses compétences, a une grande diversité de métiers qui transparait dans la répartition par filière.

	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération statutaire	3 030 212,57 €	3 002 910,57 €	2 989 540,55 €	3 151 881,95 €	3 442 638,34 €
Régime indemnitaire	442 618,50 €	498 213,43 €	495 150,00 €	504 186,69 €	506 020,32 €
Heures supplémentaires et complémentaires	81 139,79 €	55 924,74 €	68 978,47 €	82 177,39 €	95 613,00 €
NBI et SFT	92 669,03 €	89 641,42 €	83 838,36 €	83 009,08 €	82 603,35 €
Astreinte	8 165,33 €	8 025,68 €	8 110,20 €	8 091,74 €	8 348,24 €
Participation employeur prévoyance	7 304,00 €	7 184,00 €	7 072,00 €	7 168,00 €	6 920,00 €

On constate que lors de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire en 2020 un effort a été réalisé en faveur des agents. Depuis 2020, le régime indemnitaire dans la collectivité est stable. Dans le cadre de sa politique sociale, la collectivité verse une participation de 8€ par mois aux agents ayant une complémentaire prévoyance labellisée. On observe une hausse des rémunérations statutaires en 2024 en cohérence avec l'augmentation de nos effectifs sur l'année 2024.

Concernant la mutualisation de personnel avec la ville de Lodève

Ci-dessous est présenté le tableau des mises à disposition entre la ville de Lodève et la CCLL au 19/11/2024.

Services	Fonctions	Au 19/11/2024					
		Type	Type agent	Nombre d'agents ville	Quotité MAD à la CCLL	Nombre d'agents CCLL	Quotité à la MAD ville
Pôle HUP	Chargé de la police urbanisme	MADP	Fonctionnaire			1	80,00%
	Assistant instructeur ADS	MADP	Fonctionnaire	1	50,00%		
Pôle ressources	Directeur du pôle ressources	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	Assistante direction	MADP	Fonctionnaire			1	20,00%
	DRH	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	Cheffe de service RH	MADP	Fonctionnaire	1	50,00%		
	Conseiller en prévention	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	Cheffe de service finances (Magali)	MADP	CDI	1	50,00%		
	Gestionnaire administratif et financier (Lydie)	MADP	Fonctionnaire			1	30,00%
	Conseiller en gestion (Nadine)	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	Gestionnaire commande publique (Valérie P)	MADP	Fonctionnaire	1	50,00%		
		Directeur de la culture	MADP	Fonctionnaire			1
Pôle cohésion des territoires et services à la population	Assistante direction	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	Responsable entretien des locaux	MADP	Fonctionnaire	1	10,00%		
Direction Générale des services	Directeur population et cohésion du territoire	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
	DGS CCLL	MADS	Fonctionnel			1	37,00%
Direction administration générale	Cheffe service secrétariat des élus + assistante des DGS	MADS	Fonctionnaire			1	37,00%
	Agent d'accueil	MADS	Fonctionnaire			1	12,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes	MADS	Fonctionnaire			1	50,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes	MADS	Fonctionnaire			1	50,00%
	Régisseur	MADS	Fonctionnaire	1	20,00%		
	Directrice de l'administration générale	MADP	Fonctionnaire			1	50,00%
Direction des services techniques	Assistante de direction	MADP	Fonctionnaire	1	50,00%		
	Gestionnaire du patrimoine	MADS	Fonctionnaire			1	85,00%
	Chef de service espaces verts/fêtes et cérémonies	MADS	Fonctionnaire			1	80,00%
	Chef d'équipe espaces verts	MADS	Fonctionnaire	1	20,00%		
	Directeur des services techniques	MADS	Fonctionnaire	1	25,00%		
	Chef de service administration, support logistique	MADS	Fonctionnaire	1	20,00%		
	Secrétariat	MADS	Fonctionnaire	2	20,00%		
	Mécanicien	MADS	Fonctionnaire	1	15,00%		
	Chef de service bâtiments	MADS	CDD	1	15,00%		
	Chef d'équipe bâtiments	MADS	Fonctionnaire	1	15,00%		
	Chef de service voirie	MADS	Fonctionnaire	1	15,00%		
	Référent terrain aide aux communes espaces verts	MADS	Fonctionnaire			1	50,00%
	Chef d'équipe fêtes et cérémonies	MADS	Fonctionnaire	1	25,00%		
	Magasinier	MADS	Fonctionnaire	1	20,00%		
		ETP		4,9	ETP	9,11	

II° LES PROJECTIONS 2025

1. 2024 : un ralentissement de la croissance économique

A. L'environnement macroéconomique mitigé : croissance faible avec de réelles inquiétudes et une inflation qui poursuit sa normalisation

L'activité économique a nettement ralenti en France en 2023, dans un contexte d'inflation toujours élevée et de resserrement monétaire marqué, avec une croissance de 0,9% sur l'année 2023, après 2,5% en 2022, mais la récession a été évitée.

Pour la fin d'année 2024 et les prochaines années de nombreuses incertitudes demeurent et peuvent impacter les prévisions ci-dessous. En effet, les incertitudes politiques internes à la France liées au contexte politique français inédit tout comme le contexte géopolitique mondial (guerre en Ukraine et au Moyen Orient, contexte européen, possible changement des politiques américaines à la suite des élections) peuvent renverser totalement les prévisions.

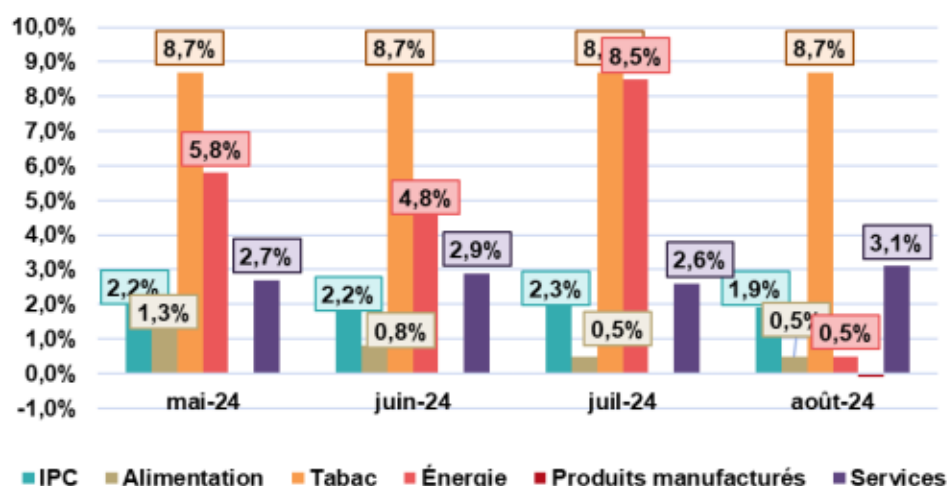
Pour 2024, l'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, ce qui permet à la Banque de France d'anticiper une croissance de 1,1% en 2024 (1% prévu par le gouvernement). L'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure au-dessus de son niveau avant crise, les exportations ont repris.

La Banque de France anticipe qu'en l'absence de changement de politique économique du gouvernement et d'évènements géopolitiques significatifs, la croissance devrait être de 1,2% en 2025, tirée par la demande intérieure et la baisse de l'inflation (1,5% en 2025).

L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans (+4,9% en 2023) : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en effet tombé à 1,9 %, en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. Sur

l'année 2024, la Banque de France prévoit une inflation annuelle de 2,5%. Pour 2025 elle anticipe une inflation de 1,5% et 1,7% en 2026.

France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti, en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1^{er} août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L'alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

B. Des finances publiques dégradées

	2023	2024	2025	2025
Projet de loi de finances pour 2025				LPFP 2023-2027*
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	-5,1	-5,7	-4,8	-3,3
Solde conjoncturel (2)	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-5,5	-6,1	-5,2	-3,7
Dette au sens de Maastricht	109,9	112,9	114,7	109,6
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôts)	43,2	42,8	43,6	44,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	56,4	56,8	56,5	55,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 591	1 658	1 699	1 668
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôts en volume (en %) ¹	-1,0	2,1	0,7	0,8
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) ²	25	30	30	34

Administrations publiques centrales				
Solde	-5,5	-5,4	-4,7	-4,3
Dépense publique (hors crédits d'impôts en milliards d'euros)	646	654	668	658
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ³	-3,9	-0,6	1,1	1,9
Administrations publiques locales				
Solde	-0,4	-0,7	-0,7	-0,2
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	316	336	343	329
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) ³	2,4	4,8	0,2	0,2
Administrations de sécurité sociale				
Solde	0,4	0,0	0,2	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	738	776	795	779
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) ³	-0,1	3,2	0,6	0,3

La dette publique au sens de Maastricht était de 109,9% du PIB en 2023. En 2024, le gouvernement anticipe qu'elle progresse pour atteindre 112,9% du PIB. Cette progression se poursuit en 2025 pour atteindre 114,7% du PIB malgré des mesures fortes.

Le gouvernement fait désormais de la réduction de ce niveau d'endettement une priorité. En effet, en l'absence de mesures, le déficit public pourrait atteindre 7% du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment d'une hausse des recettes de prélèvements obligatoires moins élevée que celle de l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêt, des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation passée, et de la dynamique des dépenses de prestation sociale liées au vieillissement démographique et de dépenses dynamiques des administrations territoriales.

Le gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1 % en 2024. L'ensemble de ces mesures représentent au total un effort de 60 milliards d'euros, soit 2 points de PIB.

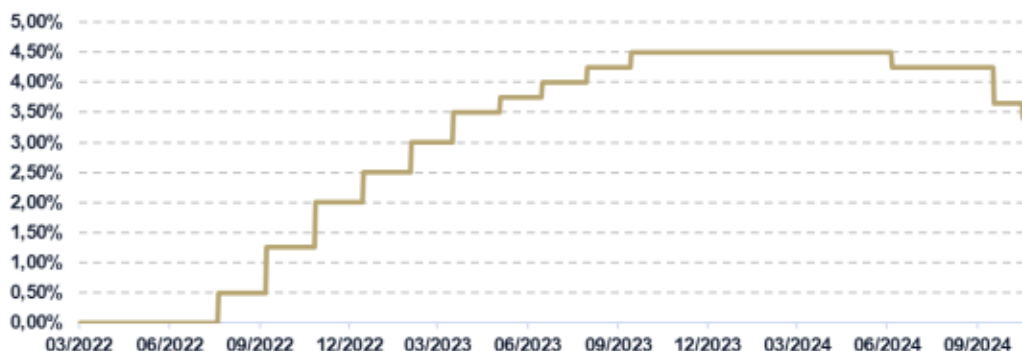
Cet effort significatif de consolidation dès 2025 a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029 comme s'y est engagé le gouvernement. Le gouvernement propose au PLF 2025 que les collectivités territoriales participent aux efforts de maîtrise du solde public. Cette contribution passera par différentes mesures qui sont inscrites dans le PLF 2025.

C. Un coût d'endettement en baisse et attendu en stabilité pour les prochaines années

Après avoir traversé une période sans précédent de taux négatifs ou nuls depuis 2014, les collectivités locales se retrouvent depuis 2022 confrontées à un mouvement de hausse des taux d'intérêt de court et long terme.

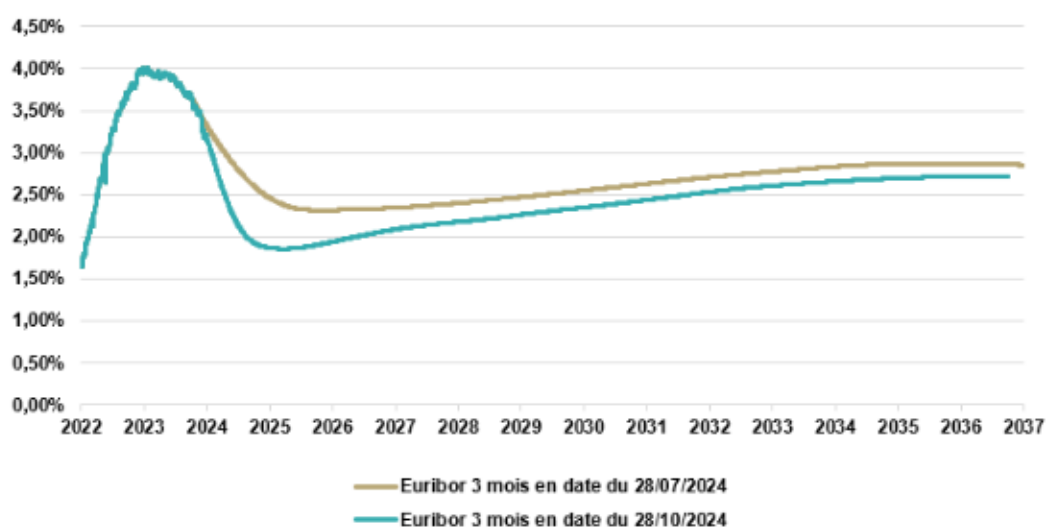
Au-delà de la normalisation monétaire attendue après la crise sanitaire, la Banque centrale européenne réagit à la remontée des prix et a relevé à 10 reprises ses taux directeurs depuis 2022. En 2024, compte tenu du reflux de l'inflation et du ralentissement économique constaté au niveau européen, la BCE a réduit ses taux directeurs en juin, en septembre et octobre 2024. Au vu des incertitudes, la BCE n'a pas indiqué de trajectoire durable à cette politique de desserrement monétaire.

Evolution du taux de refinancement de la BCE



Dans ce contexte, suite à la baisse constatée du coût d'emprunt en 2024, il est anticipé une stabilité pour les prochaines années.

Historique et anticipés de l'Euribor 03 mois



Pour la collectivité, cela permet d'anticiper une réduction du coût de l'emprunt nouveau et de l'encours indexé et des lignes de trésorerie.

D. Les dispositions des projets de loi de finances et de finances de la sécurité sociale 2025 concernant les collectivités locales

Ces mesures sont issues du projet porté par le gouvernement. Ces mesures n'ont pas encore été adoptées définitivement, ainsi, il est possible que d'ici la fin de l'année elles soient modifiées voire supprimées.

Instauration d'un « fonds de réserve » (article 64 du PLF)

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques (comme le prévoit la LPFP 2023-2027), l'article 64 du PLF pour 2025 prévoit la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales.

Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros et n'entrant pas dans des critères d'exclusion (environ 450 collectivités prélevées).

Ce prélèvement sera réparti entre les collectivités et les établissements publics au prorata de la somme des ressources nettes perçues par les collectivités et les établissements publics concernés sur l'année N-1 et il ne pourra excéder 2,0% des RRF du budget principal.

Avec le plafonnement à 2% des RRF, l'écrêtement est estimé à 2,8 Md€ en 2025 en prenant en compte les seuils de dépenses de fonctionnement et les exclusions légales prévues.

Si notre collectivité n'est pas directement concernée, il faut s'attendre à ce que nos partenaires institutionnels le soient (Département et Région), ce qui pourrait se traduire par des baisses de participation de leur part en fonctionnement et en investissement.

Le maintien des mécanismes et abondement de la DGF des EPCI (article 29 du PLF)

L'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 244 686 833 € en 2025. Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ainsi que celle de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI à hauteur de 90 M€.

Cet abondement sera financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation de la part salaires (CPS) des EPCI.

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la Dotation d'Intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la Dotation de compensation (Compensation Part Salaires).

La loi de finances pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet de quatre mesures :

- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI ;
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) ;
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/habitant ;
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

Le PLF pour 2025 s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2019.

Un abondement de 90 M€ et un calcul inchangé :

Enveloppe N-1 (1,768 Mds€)
+
Abondement de 90 M€
=
ENVELOPPE 2025 (1,858 Mds€)

Cet abondement de 90 M€ devrait désormais s'appliquer tous les ans et serait financé à 100% par l'écrêtement de la partie CPS, sauf si le gouvernement décide de nouveau de changer les règles.

La Loi de Finances 2024 a modifié la garantie d'évolution de droit commun applicable à tous les EPCI. Désormais, les EPCI bénéficieront d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1 et un plafond de 120% de l'année précédente (contre 110% les années précédentes).

L'abondement de la Dotation d'Intercommunalité reste financé par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI, la dotation de compensation (CPS). Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2025 pour abonder de manière complémentaire la DI, soit une évolution de -1,96% sur la part CPS des EPCI en 2025.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2025 (article 1518 bis du CGI)

Le gouvernement prévoit l'application de l'article 1518 bis du CGI. Le coefficient sera connu en décembre 2024 pour l'année 2025. Selon les prévisions de la Banque de France, le coefficient s'établirait à 2,5% en 2025.

Progression de la fraction de TVA 2024 et 2025

Révision du processus appliqué jusqu'en 2024

Le processus de calcul de la fraction TVA appliqué jusqu'à présent était le suivant : en mars de l'année N, la communication de la fraction de TVA prévisionnelle N (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est faite via l'état fiscal 1259.

En octobre, un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est fait via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée.

Au cours de l'année N+1 la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1.



Le PLF 2025 vient réviser les modalités d'indexation de la fraction de TVA. Jusqu'à présent, l'indexation était réalisée en fonction du montant de l'écart entre N-1 et la prévision N, ce qui engendrait de nombreuses régularisations.

Désormais, l'indexation TVA sera celle constatée en N-1 pour N.

La mise en œuvre

Pour l'année 2024, la TVA aurait progressé moins vite que prévu. Ainsi la fraction de TVA 2024 des EPCI progresserait de seulement +0,8% contre une prévision de +4,5% dans l'état fiscal 1259.



Le PLF 2025 vient supprimer le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur la fraction compensatrice pour l'année 2025. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.

Dans ses prévisions au sein du PLF 2025, le gouvernement prévoyait une progression de la TVA de +2,7%.

Une diminution ciblée du soutien à l'investissement

La diminution du Fonds vert

Le Fonds vert est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. La diminution de cette ressource au PLF 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024.

En effet, la LF 2024 avait ouvert 2,50 Md€, mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,12 Md€.

Le PLF 2025 vient consacrer cette baisse en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 Md€ pour 2025.

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe 2025	Éligibilité	Objet
Fonds vert	2,5 Mds€	1 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Des enveloppes maintenues à leur niveau 2024 pour les 4 principales dotations d'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

Récapitulatif des enveloppes :

	PLF 2025
DSIL	570 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Éligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Éducation, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Deux modifications d'ampleur sur le FCTVA

Une baisse de 10% du taux de compensation

L'article 30 du PLF 2025 apporte deux modifications d'ampleur sur le FCTVA. Tout d'abord, le taux de FCTVA est diminué de 10%, il s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement, pour les attributions de FCTVA dès le 1^{er} janvier 2025.

La fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement

Le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement comme prévu initialement.

Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage sont encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024.

Augmentation du taux de cotisation patronale à la CNRACL

L'article 11 du PLFSS prévoit une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

Les projets de loi de finances 2025 ont un impact direct sur les comptes de notre collectivité dès 2025.

	CCLL
Gel en 2025 du dynamisme d'évolution la fraction de TVA => reconduction du montant de 2024 => perte de recettes sur l'exercice 2025 (cumulée avec baisse 2024)	185 000,00 €
Augmentation des cotisations sociales patronales à la CNRACL sur tous les budget (retraite des fonctionnaires à temps complet) de 4points (31,65% à 35,65% => +12,5%). Prévoir hausse de 4points par an jusqu'en 2027 (+38% de hausse cotisation en 3 ans).	123 000,00 €
Fin compensation taux maladie URSSAF (pour 2024 baisse du taux URSSAF de 1 point pour compenser la hausse de 1 point du taux de CNRACL)	31 000,00 €
Suppression du FCTVA de fonctionnement	12 000,00 €
Baisse de la dotation de compensation (écrêtement	6 383,00 €
Incidence directe sur les épargnes 2025	357 383,00 €

De manière prospective, la hausse du taux de CNRACL se traduira par une nouvelle dépense d'environ 340k€ en 2027 (123k€ en 2025).

Par ailleurs, nos recettes d'investissement seront également impactées avec une baisse de 10% du FCTVA et les moindres crédits prévus au niveau national pour le fonds vert.

Au-delà d'avoir une incidence directe sur nos comptes, ces PLF affectent également nos partenaires institutionnels (Département et Région), qui vont très probablement prendre des mesures pour assurer la soutenabilité de leurs finances, et donc par ricochet, potentiellement nous atteindre via des baisses de subventions de fonctionnement et d'investissement.

2. Les grandes tendances du budget 2025

A. La section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS REPRISES DE				
CHAPITRE	CAA 2024	BP 2025	Evolution sur la période en valeur	Evolution sur la période en %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	343 195,00 €	212 916,00 €	- 130 279,00 €	-37,96 %
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 738 160,00 €	1 823 612,00 €	85 452,00 €	4,92 %
73 - IMPOTS ET TAXES	10 883 994,49 €	11 087 852,00 €	203 857,51 €	1,87 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 200 904,00 €	3 157 927,00 €	- 42 977,00 €	-1,34 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	313 587,00 €	194 018,00 €	- 119 569,00 €	-38,13 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 301,30 €	- €	- 20 301,30 €	-100,00 %
TOTAL RRF	16 500 141,79 €	16 476 325,00 €	- 23 816,79 €	-0,14 %

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en baisse de 24k€ (-0,14%) par rapport à 2024.

Le chapitre 70 progresse de 85k€, en grande partie grâce aux recettes tarifaires et aux refacturations aux budgets annexes.

Le chapitre 73 progresse quant à lui de 203k€ (+1,8%) en raison de l'incidence de l'inflation (TASCOM et IFER) et du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales anticipé à 2% pour 2025. On rappelle, que les recettes de fraction de TVA sont identiques aux montants perçus en 2024.

Les chapitre 74 et 75 sont en baisse du fait de la fin de certains projets subventionnés portés en 2024 (projet culturel de l'enfance) et de l'absence de régularisations comptables.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS PROVISIONS				
CHAPITRE	CAA 2024	BP 2025	Evolution sur la période en valeur	Evolution sur la période en %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 928 142,82 €	3 004 253,00 €	76 110,18 €	2,60 %
012 - CHARGE DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	7 876 715,00 €	8 183 379,00 €	306 664,00 €	3,89 %
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 124 572,00 €	1 086 522,00 €	-38 050,00 €	-3,38 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 360 976,69 €	3 283 551,00 €	-77 425,69 €	-2,30 %
66 - CHARGES FINANCIERES	243 524,70 €	237 505,00 €	-6 019,70 €	-2,47 %
67 -CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 000,00 €	- €	-64 000,00 €	-100,00 %
TOTAL DRF	15 597 931,21 €	15 795 210,00 €	197 278,79 €	1,26 %

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement avoisineront 15 795 210€, soit une hausse de 197k€ (+1,26%) par rapport à 2024.

Le chapitre 011 devrait progresser modérément de 76k€ (+2,6%). Les dépenses de personnel vont progresser de 306k€ (+3,9%) par rapport à 2024.

Les augmentations des dépenses de personnel proviennent principalement :

- Des mouvements de personnel qui ont eu lieu en 2024 avec des prises de fonction de nouveaux agents durant l'année 2024 suite à des départs ou à des créations de poste et qui vont nous impacter sur une année pleine en 2025.

- Les nouveaux arrivants en 2025 : il s'agit d'un poste de chef de service des OM et d'un assistant au directeur du pôle transition écologique. A noter également un nouvel apprenti au service.
- L'incidence de la hausse de 4 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL (+100k€ sur le budget principal) et la fin de la compensation du taux d'URSSAF sur la maladie (+25k€ sur le budget principal) ;
- Une optimisation des services dans le secteur enfance/jeunesse afin de se rapprocher des taux d'encadrement légaux.

Le chapitre 014 devrait décroître (-38k€) avec l'absence de reversement de trop perçu de fraction de TVA et également le chapitre 65 (-77k€), avec notamment l'absence de subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe équipements touristiques.

A. Les ratios de gestion

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	BP 2025
70 Produits des services et ventes diverses	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 738 160,00 €	1 823 612,00 €
73 Produits des impôts et taxes	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 883 994,49 €	11 087 852,00 €
74 Dotations et subventions	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 200 904,00 €	3 157 927,00 €
75 Autres produits de gestion courante	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	373 587,00 €	194 018,00 €
013 Atténuation de charges	346 265,06 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	343 195,00 €	212 916,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	12 815 789,65 €	13 189 957,63 €	13 390 363,37 €	14 701 928,63 €	16 076 942,82 €	16 539 840,49 €	16 476 325,00 €
011 Charges à caractère général	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 597 031,68 €	2 932 606,56 €	2 928 142,82 €	3 004 253,00 €
012 Charges de personnel	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 876 715,00 €	8 183 379,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 957,92 €	3 128 117,13 €	3 360 976,69 €	3 283 551,00 €
014 Atténuation de produits	1 065 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 124 572,00 €	1 086 522,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	11 789 509,95 €	11 598 329,81 €	12 394 784,84 €	13 307 337,11 €	14 531 597,75 €	15 290 406,51 €	15 557 705,00 €
Retraitement des travaux en régie (+)	12 155,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 036,66 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Produit des cessions d'actif	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	1 038 435,53	1 591 627,82	995 578,53	1 394 591,52	1 558 381,73	1 269 433,98	938 620,00
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	243 524,70 €	237 505,00 €
Résultat financier (4)	-218 101,41 €	-220 461,20 €	-218 866,62 €	-216 037,92 €	-253 370,12 €	-243 524,70 €	-237 505,00 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	60 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	305 264,11 €	44 335,70 €	20 301,30 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	64 000,00 €	0,00 €
Résultat exceptionnel (5)	-117 989,14 €	-89 864,62 €	-101 142,95 €	140 638,58 €	27 516,16 €	-43 698,70 €	0,00 €
Épargne brute (6) = (3)+(4)+(5)	702 344,98	1 281 302,00	675 568,96	1 319 192,18	1 332 527,77	982 210,58	701 115,00
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	603 000,00 €	627 202,00 €
Épargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	186 916,27	722 124,94	60 179,23	659 065,78	721 992,24	379 210,58	73 913,00

Les ratios de gestion sont dégradés en 2025, avec effet ciseau (baisse des recettes réelles de fonctionnement de 24k€ alors qu'en même temps les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 200k€).

La notification aux collectivités dès mars 2024 d'un montant erroné de prévision de recette de TVA 2024 a faussé notre situation 2024 et le travail de prospective que nous avons réalisé.

En outre, les dispositions du PLF et du PLFSS pour 2025 viennent aggraver notre situation (gel de la fraction de TVA, hausse des cotisations à la CNRACL, réduction du FCTVA, etc.). L'ensemble de ces mesures nous impacte directement à hauteur de 357k€ en 2025. A cela s'ajoutent les incidences indirectes, avec notamment une prévision de baisse des subventions du Département en 2025 (division par 2) au vu de ses récentes communications.

Compte tenu de cette situation, des arbitrages complémentaires à ceux déjà effectués interviendront avant le vote du budget pour ramener notre épargne nette à un niveau plus acceptable même si le résultat de 2023 ne pourra être atteint.

B. La section d'investissement

Remarque préalable : les propositions budgétaires 2025 sont indicatives et sont susceptibles de varier lors de la présentation du budget primitif 2025 en raison des arbitrages restant à finaliser.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 3,8M€ et se décomposent :

- En acquisition de divers matériels (469k€), parmi lesquels il faut signaler l'acquisition d'un véhicule pour les OM (200k€) afin de sécuriser le service suite à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte ;

- Des acquisitions pour la mise en place du nouveau schéma de collecte avec la fourniture de nouveaux bacs/colonnes (244k€) et la finalisation de l'appel à projet tri des biodéchets (39k€) ;
- Des travaux d'entretien de notre patrimoine pour 270k€ dont des travaux d'isolation de la toiture de l'espace Marie-Christine-Bousquet (40k€), des travaux au musée (30k€), des travaux de raccordement à la baie des Vailhés et des travaux d'entretien des zones d'activités économiques ;
- Des travaux dont les principales opérations sont :
 - Des travaux dans le cadre de la GEMAPI (120k€) ;
 - La création de la micro-crèche Fleury pour 506k€ ;
 - La création du nouveau bâtiment pour le service des OM (960k€) ;
 - La création de l'ALSH adolescent à l'espace Lutéva (162k€) ;
 - Le lancement de la création d'un pôle d'échanges multimodales avec les acquisitions foncières et le début de la maîtrise d'œuvre (400k€) ;
- Des immobilisations incorporelles (941k€) :
 - La finalisation et l'actualisation du PLUI (80k€) ;
 - Les fonds de concours pour la commune de Lodève pour la piscine et l'espace Beaumont (150k€) ;
 - Les fonds de concours aux communes (50k€) ;
 - Les dispositifs de subventionnement pour la rénovation des façades (141k€), dans le cadre de l'OPAH (230k€) et le PIG (21k€) ;
 - Dans le cadre de la GEMAPI (158k€) avec le 3^{ème} plan de gestion (55k€) et diverses études ;
 - L'élaboration du PICS pour 15k€ ;
 - Les audits dans le cadre du projet ACTEE (51k€) sur les bâtiments intercommunaux et au CIAS.

Les investissements envisagés ne seront réalisés qu'avec le soutien de nos financeurs habituels (Etat, Département, Région, CAF...). Si tel ne pouvait être le cas ils seraient soit abandonnés soit replanifiés.

IV° LES BUDGETS ANNEXES (HORS SIELL)

1. Le budget annexe office du tourisme

Pour 2025, les principales orientations du budget office de tourisme seront :

- La poursuite des actions de promotion du territoire ;
- Le développement de la centrale de réservation gérée par l'Office de Tourisme Lodévois et Larzac permettant aux visiteurs de bénéficier d'une plateforme unique de réservation des visites existantes en Lodévois et Larzac.

Le besoin de financement pour assurer l'équilibre du budget OT est estimé à 272 112€, à réduire après reprise des résultats 2024.

1. Le budget annexe office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture

L'activité principale de ce budget annexe concerne l'organisation d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat avec notamment le Salon des métiers d'arts qui représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

Les actions 2024 seront reconduites en tout ou partie suite à la baisse du financement du Département (15k€). Une réflexion est en cours.

Le besoin de financement pour assurer l'équilibre du budget office de commerce est estimé à 52 295€ au moment du vote du budget primitif.

2. Le budget annexe ZAE/PAE

Budget en cours de finalisation.

3. Le budget annexe équipements touristiques

Ce budget sera dissout et les activités qu'il retraçait seront réparties entre le budget principal (Baume Auriol et base nautique), le budget assainissement collectif (redevances assainissement et installation d'assainissement à la baie des Vailhès) et le nouveau budget retraçant la délégation de service public d'exploitation du camping.



Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Article L. 2312-1 CGCT



Communauté de Communes Lodévois et Larzac

TABLE DES MATIÈRES

Rétrospective budgétaire 2021 / 2022 / 2023 / 2024 et prévisions 2025 des budgets annexes industriels et commerciaux du SIELL – Eau potable et assainissement.....	2
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT–« Petit cycle de l'eau ».....	2
EAU POTABLE - Rétrospective 2021-2022-2023-2024.....	3
LES DÉPENSES d'exploitation.....	3
LES RECETTES d'exploitation.....	4
LES ÉPARGNES.....	6
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
Rappel des APCP votés au BP 2024.....	7
LA DETTE.....	8
EAU POTABLE – Prévisions 2025.....	10
LES ÉPARGNES.....	12
. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Rétrospective 2021-2022-2023-2024.....	13
LES DÉPENSES d'exploitation.....	13
LES RECETTES d'exploitation.....	14
LES ÉPARGNES.....	15
Récapitulatif de la section d'investissement.....	16
Rappel des AP/CP votés au BP 2024.....	16
LA DETTE.....	17
ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Prévisions 2025.....	19
LES ÉPARGNES.....	21
. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	22
LES DÉPENSES d'exploitation.....	22
LES RECETTES d'exploitation.....	22
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
SPANC – Prévisions 2025.....	24

RÉTROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2021 / 2022 / 2023 / 2024 ET PRÉVISIONS 2025 DES BUDGETS ANNEXES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DU SIELL – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – « Petit cycle de l'eau »



Les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau captée à la source propre à la consommation.

- Le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples)
- Le stockage dans les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau via un important réseau de canalisations
- Le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau

Obligation de facturation de l'eau ou de l'assainissement

« Toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante, les ménages, occupants d'immeubles à usage principal d'habitation, pouvant constituer une catégorie d'usagers. » sauf prise d'eau incendie en domaine public (art. L2224-12-1 du CGCT).

« Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement » (art R2224-19). »

Rappel des obligations des collectivités (sanitaires, environnementales, sociales...)

Réglementation européenne

→ codes de l'environnement, de la santé publique, des collectivités territoriales

Obligations de moyens → obligations de résultats

Directive eaux destinées à la consommation humaine (2020 – entrée en vigueur 2023 à 2029)

→ Qualité de l'eau : limites, contrôles, dérogations...

→ Sécurité sanitaire : surveillance, Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux « PGSSE »

→ Information des usagers (qualité eau, performance, promotion eau du robinet...)

→ Accès social

Directive Eaux Résiduaires Urbaines (1991, révision engagée)

→ Obligations de collecte et traitement (moyens) + performance épuratoire et surveillance

Directives boues d'épuration (1986, révision en cours) et déchets (2018)

→ conditions de valorisation des boues (agriculture, méthanisation, composts...)

Directive Cadre sur l'eau (2000, révision engagée) et directives « filles » (protection des eaux souterraines (2006) & normes de qualité environnementale eau (2008)

Enjeux du service public de l'eau potable

A court terme :

- Respect des réglementations sanitaires, environnementales...
- Assurer la continuité de service (24h/24, 365jours/an), y compris en temps de crises (pollution, évènements climatiques...)
- Satisfaction des usagers (citoyens, acteurs économiques...)
- Financement du service

A moyen / long terme :

- Qualité (microbiologique...)
- Renouvellement / adaptation des ouvrages
- Financement durable, maîtrise des coûts et accès social
- Dérèglement climatique (sécheresses, inondations, ...)

Quelques exemples d'indicateurs de performance de l'eau potable

- Connaissance patrimoniale (plans, inventaires, bancarisation fuites...)
- Rendement / indice de perte
- Conformité de la qualité de l'eau
- Protection de la ressource
- Taux de renouvellement des réseaux
- Consommation spécifique d'énergie

Quelques exemples d'indicateurs de performance de l'assainissement

- Connaissance patrimoniale (plans, inventaires, points noirs...)
- Connaissance des rejets
- Conformité à la prescription européenne et l'arrêté préfectoral
- Production de boues
- Taux de renouvellement des réseaux
- Consommation spécifique de l'énergie

EAU POTABLE - RÉTROSPECTIVE 2021-2022-2023-2024

La compétence eau potable est exercée par la CCLL depuis le 1/1/2021.

LES DÉPENSES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Tx d'évolution
011 - Charges à caractère général	722 335	750 106,28	1 025 748,97	937 800,00	-8,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	852 460	1 068 589,19	1 161 019,53	1 435 000,00	23,60%
014 - Atténuations de produits	240 197	356 893,00	279 419,00	300 000,00	7,37%
65 - Autres charges de gestion courante	2	9 988,49	35 790,30	45 500,00	27,13%
Total des dépenses de gestion courante	1 814 994	2 185 576,96	2 501 977,80	2 718 300,00	8,65%
66 - Charges financières	147 361	128 536,90	162 545,78	203 834,00	25,40%
67 - Charges exceptionnelles	24 234	42 445,45	33 414,39	10 700,00	-67,98%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	112 000	100 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles d'exploitation	2 098 589	2 456 559,31	2 707 937,97	2 932 834,00	8,31%
023 - Virement à la section d'investissement		-00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000	1 127 169,20	888 000,00	700 000,00	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	650 000	1 127 169,20	888 000,00	700 000,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		-00		0,00	
TOTAL dépenses d'exploitation	2 748 589	3 583 728,51	3 595 937,97	3 632 834,00	

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Sur 4 ans, ces dépenses ont augmenté de 30 %, dus principalement :

- A l'augmentation des prix des énergies +123,40% et des matières premières.

Le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

L'augmentation des dépenses de 2021 à 2024 +68,34% est due :

- A la répercussion de l'augmentation du point d'indice et au Glissement Vieillesse-Technicité (divers avancements)

- A l'augmentation des charges patronales liée à la mise en place des contrats de droit privé à compter du 1^{er} juin 2023 (obligatoire pour les CDD qui étaient en cours ainsi que les nouveaux recrutements).
- **A partir de 2024 la totalité des dépenses de personnel du service est prise en charge par le budget de l'eau potable.**
 Cette dépense est atténuée au chapitre 70 avec une refacturation à 40% de la masse salariale sur le budget Assainissement Collectif pour un montant global de 552k€. Ainsi qu'une refacturation à 100% sur le budget SPANC du poste d'agent technique d'assainissement non collectif pour un montant global de 33k€.

Le chapitre 014 : atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent au reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau, sachant que 2022 était une année de rattrapage des arriérés (vu avec l'Agence de l'Eau suite au contrôle 2022).

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

L'augmentation des dépenses de 2021 à 2024 +45k€ est dû principalement au changement de pratiques comptables, les dépenses d'hébergements des logiciels métiers sont imputées au chapitre 65 depuis 2023, auparavant chapitre 011.

A cela se rajoute pour l'année 2024 les admissions en non-valeur et créances éteintes, sur proposition du trésorier DGFIP : 15k€.

Le chapitre 66 : charges financières

L'augmentation sur ce chapitre est due principalement à la mobilisation de la ligne de trésorerie d'environ 30k€.

Le chapitre 67 : charges exceptionnelles

En 2022, ont été réalisées des dépenses au titre de remises gracieuses accordées à titre exceptionnel, suite à la reprise des données et aux premières relèves de compteurs du SIELL soulevant de grosses anomalies de consommation.

En 2023 ont été réalisées les dernières remises gracieuses et des annulations de titres sur exercice antérieur.

En 2024 quelques factures sur exercices antérieurs ont été régularisées, ce montant de dépenses reste toutefois élevé suite à une facture annulée par le SIEL en 2018 pour laquelle aucune écriture comptable avait été faite.

Le chapitre 68 : charges exceptionnelles

Le montant des provisions constituées jusqu'en 2023 s'élève à 222k€.

Le chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations.

La prévision 2021 correspondait à l'agrégation des amortissements réalisés par les communes et syndicats. Dans le cadre du travail effectué sur les procès-verbaux de transfert des biens à la CCLL (finalisation en cours), répartissant les amortissements sur 2 budgets eau et assainissement et suite à l'approbation de nouvelles durées d'amortissement plus adaptées aux durées de vie des installations, il a été réalisé en 2023 un montant de dotations (estimatif) intégrant le rattrapage sur 2021, 2022 et 2023 des biens non amortis précédemment.

Les dotations 2024 restent sur de l'estimation.

LES RECETTES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Tx d'évolution
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 503 726	2 267 710,25	2 443 622,96	2 644 820,65	8,23%
70 - 7084 Mise à disposition de personnel facturés	211 220	203 945,05	251 412,84	586 131,48	133,14%
75 - Autres produits de gestion courante	415	16 679,87	6 238,80	10 549,00	69,09%
76 - Produits financiers	-00	104,10	1,14	0,00	0,00%
013 - Atténuations de charges	7 613	1 542,29	0,00	3 600,00	
Total des recettes de gestion courante	2 722 974	2 489 981,56	2 701 275,74	3 245 101,13	20,13%
77 - Recettes exceptionnelles	203 483	530 195,19	15 481,97	2 700,00	-82,56%
Total des recettes réelles d'exploitation	2 926 457	3 020 176,75	2 716 757,71	3 247 801,13	19,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 000	358 454,00	266 227,00	350 000,00	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	174 000	358 454,00	266 227,00	350 000,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			1 844 485,97	1 231 532,71	
TOTAL des recettes d'exploitation	4 693 743	3 378 630,75	4 827 470,68	4 829 333,84	

Le chapitre 70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises est en progression (+535k€)

Cette augmentation s'explique par :

- la nouvelle tarification des redevances, pour un montant total de 2 493 782,13 € de facturé.

En 2023 le montant des redevances s'élevait à 2 288 637,53 €.

- la nouvelle répartition des charges de personnel +330k€

Le montant des branchements refacturé aux abonnés s'élève 130k€.

Le montant des refacturations : cotisations, abonnement, téléphonie... aux budgets Assainissement Collectif et SPANC s'élève à 49k€.

Le chapitre 013 : atténuations de charges

La recette 2024 est liée au contrat d'apprentissage BTS électrotechnique.

Le chapitre 77 : produits exceptionnels

Ce chapitre a enregistré les résultats excédentaires des communes transférés à la CCLL en 2021 et 2022.

Pas de recettes exceptionnelles en 2023, mais un réajustement effectué sur le 002 (résultats N-1 de la section d'exploitation) suite à la demande de la trésorerie dans le cadre de l'actualisation du transfert de droit des résultats du SIVOM du Larzac.

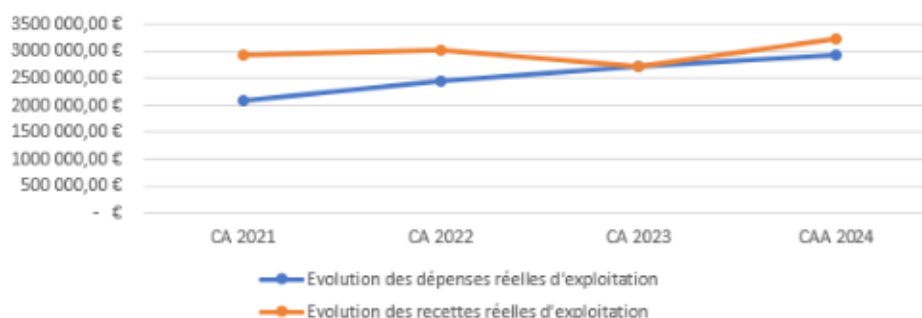
Les recettes 2024 sont liées à la régularisation de factures sur exercice antérieur.

Le chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre du chapitre 042 en recettes comprennent les amortissements de subventions pour un montant de 250k€, ainsi que les travaux en régie 100k€.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Résultat d'exploitation de l'exercice	1 945 155	-205 097,76	-612 953,26	-35 032,87
002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 593 286	2 071 367,60	1 844 485,97	1 231 532,71
Résultat de clôture	351 868	1 866 269,84	1 231 532,71	1 196 499,84

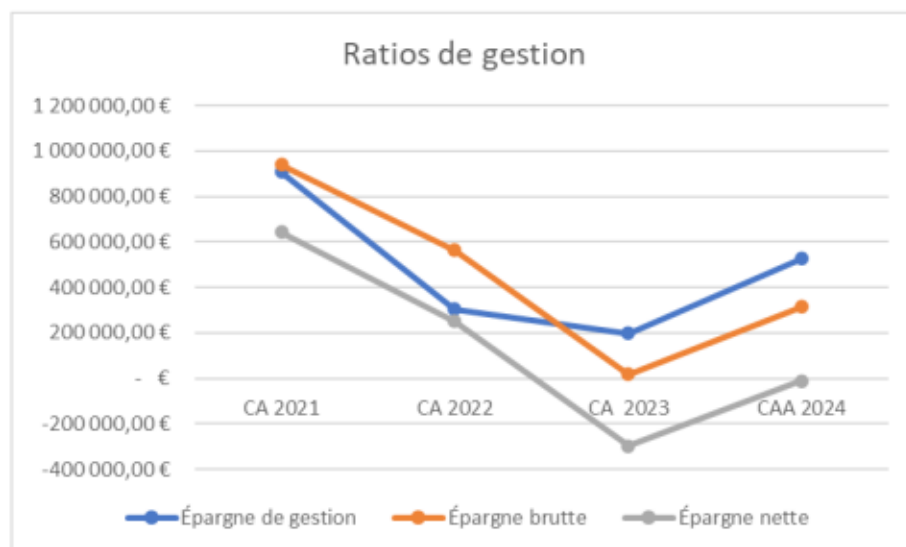
Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



LES ÉPARGNES

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024
70 Produits des services et ventes diverses	2 714 946,60	2 471 655,30	2 695 035,80	3 230 952,13
75 Autres produits de gestion courante	414,84	16 679,87	6 238,80	10 549,00
013 Atténuation de charges	7 612,53	1 542,29	-00	3 600,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	2 722 973,97	2 489 877,46	2 701 274,60	3 245 101,13
011 Charges à caractère général	722 335,33	750 106,28	1 025 748,97	937 800,00
012 Charges de personnel	852 460,06	1 068 589,19	1 161 019,53	1 435 000,00
014 Atténuation de produits	240 197,00	356 893,00	279 419,00	300 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1,53	9 988,49	35 790,30	45 500,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	1 814 993,92	2 185 576,96	2 501 977,80	2 718 300,00
Épargne de gestion (3) =(1) - (2)	907 980,05	304 300,50	199 296,80	526 801,13
66 Charges financières	147 361,14	128 536,90	162 545,78	203 834,00
76 Produits financiers		104,10	1,14	-00
Résultat financier (4)	-147 361,14	-128 432,80	-162 544,64	-203 834,00
67 Charges exceptionnelles hors provisions	24 233,66	142 445,45	33 414,39	10 700,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	203 483,12	530 195,19	15 481,97	2 700,00
Résultat exceptionnel (5)	179 249,46	387 749,74	-17 932,42	-8 000,00
Épargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	939 868,37	563 617,44	18 819,74	314 967,13
Remboursement du capital de la dette (7)	296 942,36	312 774,52	316 453,42	327 000,00
Épargne Nette(8) = (6) - (7)	642 926,01	250 842,92	-297 633,68	-12 032,87

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Épargne de gestion	907 980,05 €	304 300,50 €	199 296,80 €	526 801,13 €
Épargne brute	939 868,37 €	563 617,44 €	18 819,74 €	314 967,13 €
Épargne nette	642 926,01 €	250 842,92 €	-297 633,68 €	-12 032,87 €



S'agissant d'épargne nette prévisionnelle, compte tenu des mesures d'économie prises sur la fin d'année 2024, l'on peut estimer que nous clôturerons avec une épargne nette légèrement positive.

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CCA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	33 531,03	79 049,51	136 963,76	155 120,00
21 - Immobilisations corporelles	875 647,04	606 761,05	1 779 666,70	2 259 770,00
22 - immobilisations reçues en affectation		-00		
23 - Immobilisations en cours	80 404,57	50 717,40	-00	
Total des dépenses d'équipement	989 582,64	736 528	1 916 630,46	2 414 890,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	53 588,71	-00		
13 - Subventions d'investissement reçues		-00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	296 942,36	312 774,52	316 453,42	327 000,00
27 - Autres immobilisations financières		-00		
Total des dépenses financières	350 531,07	312 774,52	316 453,42	327 000,00
458112 - Opérations sous mandat Poteaux incendie		-00	11 911,00	13 307,00
458113 - Opérations sous mandat MOD Tx voirie Fumel - Cne			-00	3 000,00
458114- Opérations sous mandat MOD Tx voirie Fumel - CD			-00	
Total des dépenses réelles d'investissement	1 340 113,71	1 049 302,48	2 244 994,88	2 758 197,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 000,00	358 454,00	266 227,00	350 000,00
041 - Opérations patrimoniales		-00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	174 000,00	358 454,00	266 227,00	350 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-00		226 738,10
RAR				0,00
TOTAL des dépenses d'investissement	1 514 113,71	1 407 756,48	2 511 221,88	3 334 935,10

Rappel des APCP votés au BP 2024

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices>N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal Eau Potable	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
2	Travaux de renouvellement, de réhabilitation des réseaux (dont réseaux fuyards) et d'interconnexions	7 546 445,00 €	72 800,35 €	155 000,00 €	2 232 500,00 €	5 086 144,65 €
3	Travaux de mise en conformité et de sécurisation (liés aux DUP)	275 700,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	271 700,00 €
4	Travaux de réhabilitation des équipements (hors DUP)	480 000,00 €	0,00 €	122 500,00 €	15 000,00 €	342 500,00 €
5	Constructions de divers équipements	410 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
	TOTAUX	9 112 145,00 €	72 800,35 €	601 500,00 €	2 487 500,00 €	5 950 344,65 €

Principales réalisations sur 2024 : prévisionnel : 2 414 890 €

Réhabilitation de la conduite d'adduction des sources de Payrol au réservoir de Mayres 805k€.
Renouvellement de la canalisation depuis la source de la Rouquette au réservoir de Saint Privat 155k€.
Réalisation de branchements neufs 150k€
Plan de renouvellement de compteurs 121k€
Réhabilitation des réseaux Fontreboule 76k€.
Réhabilitation des branchements sur la commune de Loiras 52k€
Réhabilitation de la rue de l'église et route de Saint Pierre, commune Le Caylar 112k€
Dotations d'équipements pour la mise en conformité des installations

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CCA 2024
13 - Subventions d'investissement reçues	901 816,29	135 445,58	460 372,88	1 448 092,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-00,00	-00	287 500,00	327 000,00
20 - Immobilisations incorporelles			1 800,00	
21 - Immobilisations corporelles		-00		
23 - Immobilisations en cours		-00		
Total recettes d'équipement	901 816,29	135 445,58	749 672,88	1 775 092,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	61 527,84	-00		
165 - dépôts et cautionnements reçus		-00		
024 - Produits de cessions		-00		
27 - Autres immobilisations financières		-00		
Total recettes financières	61 527,84	-00	-00	0,00
458212 - Opérations sous mandat Poteaux incendie		-00	12 091,00	13 877,00
458213 - Opérations sous mandat MOD Tw voirie Fumel - Cne				
458214 - Opérations sous mandat MOD Tw voirie Fumel - CD				
Total des recettes réelles d'investissement	963 344,13	135 445,58	761 763,88	1 788 969,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		-00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	1 127 169,20	888 000,00	700 000,00
041 - Opérations patrimoniales		-00		
Total des recettes d'ordre d'investissement	650 000,00	1 127 169,20	888 000,00	700 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	450 182,25	653 841,68	634 719,90	
RAR				
TOTAL des recettes d'investissement	2 063 526,38	1 262 614,78	2 284 483,78	2 488 969,00
Résultat d'investissement de l'exercice	549 413	-145 141,70	-861 458,00	-845 966,10
001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		653 841,68	634 719,90	-00,00
Résultat de clôture		508 699,98	-226 738,10	-845 966,10

Principales recettes recouvrées et demandées au titre des subventions en cours soit un prévisionnel de 1 448 092,00 euros en 2024

Réhabilitation de la conduite d'adduction des sources de Payrol au réservoir de Mayres 834k€.

Renouvellement de la canalisation depuis la source de la Rouquette au réservoir de Saint Privat 135k€.

Interconnexion entre les réseaux de Saint Etienne et Soubès (solde) 58k€.

Interconnexion entre les réseaux de Le Bosc et Saint Jean de la Blaquièrre (solde) 299k€.

L'Agence de l'Eau a financé entre 60 et 70 % et le Département entre 10 et 20 % pour atteindre les 80% des opérations.

La communauté de communes bénéficie de taux de subvention bonifiés (allant jusqu'à 70%) dans le cadre du contrat ZRR (zones de revitalisation rurale), contrat qui prend fin 2024.

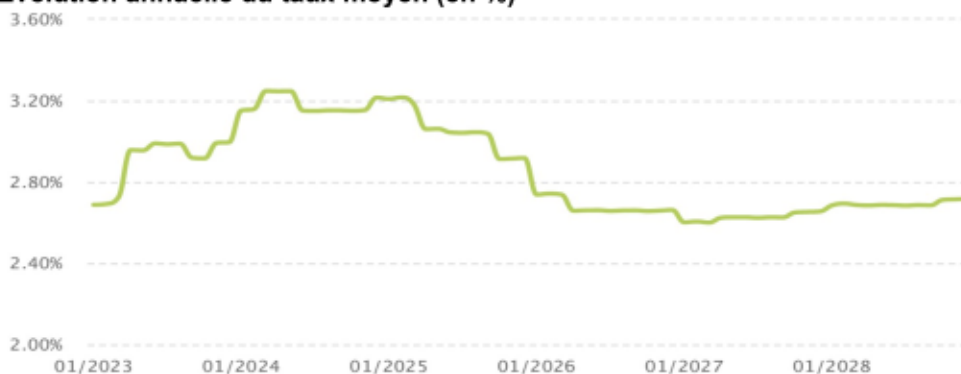
LA DETTE

Etat de la dette EAU POTABLE au 31/12/2024

Le remboursement du capital de la dette eau potable est évalué à 326 514 ,08 € en 2024.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 493 137 €	3,21%	27 ans et 3 mois	14 ans et 2 mois	32

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

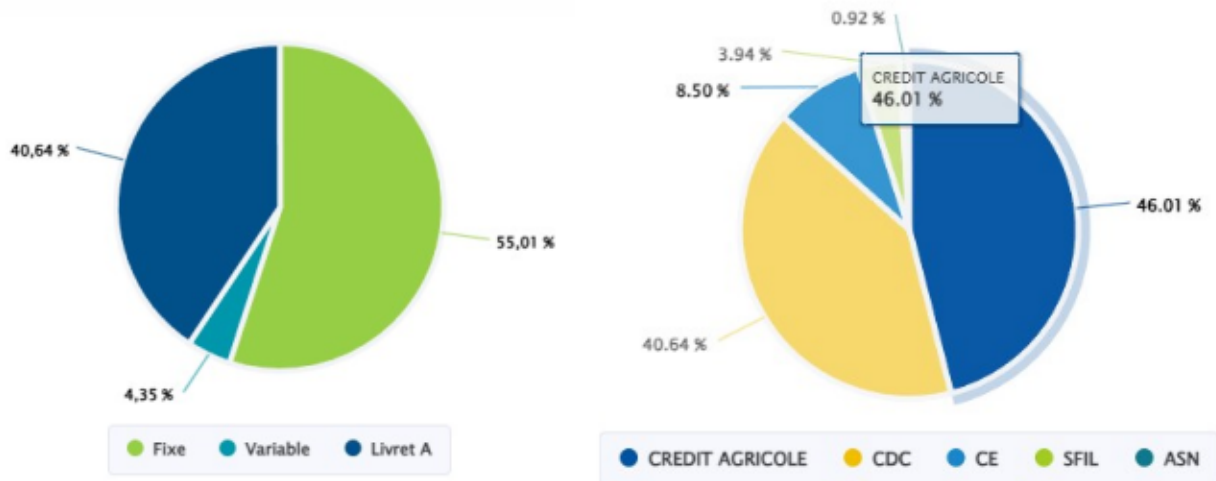


Dettes par type de risque au 31/12/2024

La dette du budget eau potable est exposée à 40% au risque de taux sur le livret A (passé de 0.5% à 3% en deux ans)

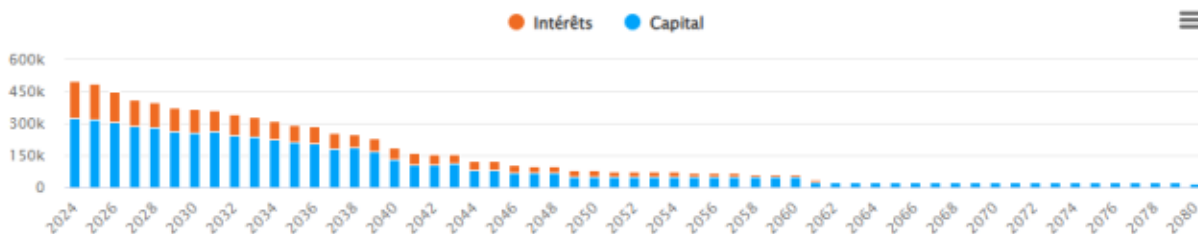
Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExE, Annuel)
Fixe	3 021 669 €	55,01%	2,60%
Variable	239 110 €	4,35%	5,89%
Livret A	2 232 359 €	40,64%	3,76%
Ensemble des risques	5 493 137 €	100%	3,21%

Dettes par prêteur

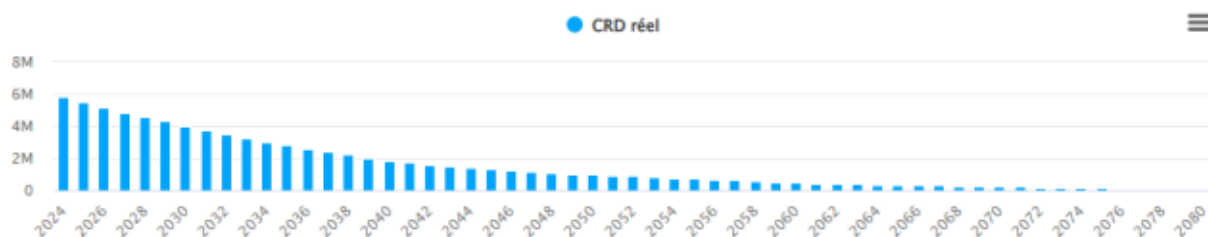


Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 527 160,54 €	46,01 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 232 358,80 €	40,64 %
CAISSE D'EPARGNE	466 728,87 €	8,50 %
SFIL CAFFIL	216 388,97 €	3,94 %
Agence de l'eau Seine Normandie	50 500,00 €	0,92 %
Ensemble des prêteurs	5 493 137,18 €	100,00 %

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû



EAU POTABLE – Prévisions 2025

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2025
011 - Charges à caractère général	939 690,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00
014 - Atténuations de produits	300 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	47 910,00
Total des dépenses de gestion courante	2 737 600,00
66 - Charges financières	190 200,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	
Total des dépenses réelles d'exploitation	2 932 800,00
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	800 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
TOTAL dépenses d'exploitation	3 732 800,00

Les dépenses prévisionnelles 2025 de gestion courante présentent un montant global légèrement supérieur à 2024, +20k€, une diminution des dépenses d'électricité à hauteur de 10% par rapport à 2024 ayant été annoncée pour 2025 et une augmentation légère des charges de personnel due à une évolution des taux de cotisation patronale.

Les dotations aux amortissements seront réévaluées au budget supplémentaire en fonction des biens transférés.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 326 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	6 300,00
76 - Produits financiers	
013 - Atténuations de charges	
Total des recettes de gestion courante	3 332 800,00
77 - Recettes exceptionnelles	
Total des recettes réelles d'exploitation	3 332 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	400 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
TOTAL des recettes d'exploitation	3 732 800,00

Les recettes de gestion courante présentent un montant global légèrement supérieur à 2024. Cette augmentation est due à la réévaluation des montants de prestations existantes qui n'avaient jamais fait l'objet de modification depuis 2021.

PREVISIONS DES INVESTISSEMENTS 2025

Chapitre	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	210 800,00
21 - Immobilisations corporelles	1 540 000,00
22 - immobilisations reçues en affectation	
23 - Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement	1 750 800,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
13 - Subventions d'investissement reçues	
16 - Emprunts et dettes assimilées	321 700,00
27 - Autres immobilisations financières	
Total des dépenses financières	321 700,00
458112 - Opérations sous mandat Poteaux incendie	10 000,00
458113 - Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - Cne	200 000,00
458114- Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - CD	180 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	2 462 500,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
041 - Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	400 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
RAR	
TOTAL des dépenses d'investissement	2 862 500,00

Enveloppe globale prévisionnelle des dépenses d'équipements 2025 : 1 750 800,00 €

Cette enveloppe comprend notamment les projets d'études et travaux suivants :

Etudes

Etude du schéma directeur 150k€

Etude de renouvellement de réseaux sur les communes de Lodève et Poujols 40k€

Etude d'interconnexion sur les communes de Saint Etienne/Saint Pierre et celle de Soumont/Le Théron del 30k€.

Travaux

Travaux de renouvellement des réseaux AEP et branchements sur la commune de Lodève, avenue de Fumel 220k€.

Travaux de renouvellement des réseaux AEP et branchements sur la commune de Poujols 180k€.

Travaux de renouvellement des réseaux AEP et branchements sur la commune de Lauroux 120k€.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : travaux de voirie avenue de Fumel à Lodève – convention avec le Département et la commune de Lodève 380k€.

Travaux d'interconnexion du Brandou sur la commune de Soumont 50k€.

Travaux sur le forage du Brandou 80k€.

Renouvellement des compteurs abonnés 100k€.

Prévision de travaux de renouvellement de réseau 300k€.

Prévision de travaux sur les ouvrages 100k€

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	BP 2025
13 - Subventions d'investissement reçues	322 921,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 349 579,00
20 - Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles	
23 - Immobilisations en cours	
Total recettes d'équipement	1 672 500,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
165 - dépôts et cautionnements reçus	
024 - Produits de cessions	
27 - Autres immobilisations financières	
Total recettes financières	0,00
458212 - Opérations sous mandat Poteaux incendie	10 000,00
458213 - Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - Cne	200 000,00
458214 - Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - CD	180 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	2 062 500,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00
041 - Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement	800 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
RAR	
TOTAL des recettes d'investissement	2 862 500,00

Au chapitre 13 seules les subventions notifiées ont été inscrites :

- 25% d'acompte de l'étude du schéma directeur pour un montant de 70k€.
- 50% d'avance des travaux de l'interconnexion Saint Etienne/Saint Pierre pour un montant total de 222k€.
- Solde de petites opérations.

Mais au vu des demandes envoyées, on espère des subventions supplémentaires à hauteur de 829k€.

LES ÉPARGNES



Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP 2025
70 Produits des services et ventes diverses	2 503 726,49	2 267 710,25	2 443 622,96	2 644 820,65	3 326 500,00
75 Autres produits de gestion courante	414,84	16 679,87	6 238,80	10 549,00	6 300,00
013 Atténuation de charges	7 612,53	1 542,29	-00	3 600,00	-00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	2 511 753,86	2 285 932,41	2 449 861,76	2 658 969,65	3 332 800,00
011 Charges à caractère général	722 335,33	750 106,28	1 025 748,97	937 800,00	939 690,00
012 Charges de personnel	852 460,06	1 068 589,19	1 161 019,53	1 435 000,00	1 450 000,00
014 Atténuation de produits	240 197,00	356 893,00	279 419,00	300 000,00	300 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1,53	9 988,49	35 790,30	45 500,00	47 910,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	1 814 993,92	2 185 576,96	2 501 977,80	2 718 300,00	2 737 600,00
Épargne de gestion (3) =(1) - (2)	696 759,94	100 355,45	-52 116,04	-59 330,35	595 200,00
66 Charges financières	147 361,14	128 536,90	162 545,78	203 834,00	190 200,00
76 Produits financiers		104,10	1,14	-00	-00
Résultat financier (4)	-147 361,14	-128 432,80	-162 544,64	-203 834,00	-190 200,00
67 Charges exceptionnelles hors provisions	24 233,66	142 445,45	33 414,39	10 700,00	5 000,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	203 483,12	530 195,19	15 481,97	2 700,00	-00
Résultat exceptionnel (5)	179 249,46	387 749,74	-17 932,42	-8 000,00	-5 000,00
Épargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	728 648,26	359 672,39	-232 593,10	-271 164,35	400 000,00
Remboursement du capital de la dette (7)	296 942,36	312 774,52	316 453,42	327 000,00	321 700,00
Épargne Nette(8) = (6) - (7)	431 705,90	46 897,87	-549 046,52	-598 164,35	78 300,00

. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RÉTROSPECTIVE 2021-2022-2023-2024

LES DÉPENSES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
011 - Charges à caractère général	385 507	465 954	649 415,18	678 636,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	431 797	478 947	482 750,00	552 400,00
014 - Atténuations de produits	40 569	142 120	91 000,00	158 429,00
65 - Autres charges de gestion courante	136 500	26 816	9 776,24	23 000,00
Total des dépenses de gestion courante	994 373	1 113 836	1 232 941,42	1 412 465,00
66 - Charges financières	133 733	124 980	153 922,31	169 104,69
67 - Charges exceptionnelles	36 941	11 042	23 451,61	8 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		50 000	14 000,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 165 047	1 299 858	1 424 315,34	1 589 569,69
023 - Virement à la section d'investissement				0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	406 000	760 706	585 000,00	492 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	406 000	760 706	585 000,00	492 000,00
002 - Déficit d'exploitation reporté N-1				
TOTAL dépenses d'exploitation	1 571 047	2 060 564	2 009 315,34	2 081 569,69

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Ces dépenses ont augmenté de 76%% de 2021 à 2024 avec une évolution de 4.5% de 2023 à 2024. Cette forte augmentation entre 2021 et 2024 est due principalement :

- A l'augmentation des prix des énergies +191 % et des matières premières.
- Mise en place du transport et traitement de boues 70k€/an
- Mise en place du marché de curage et hydrocurage 162k€/ans

Le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

L'augmentation des dépenses de 2021 à 2024 +27,93% est due :

- A la répercussion de l'augmentation du point d'indice et au Glissement Vieillesse-Technicité (divers avancements)
- A l'augmentation des charges patronales liée à la mise en place des contrats de droit privé à compter du 1^{er} juin 2023 (obligatoire pour les CDD qui étaient en cours ainsi que pour les nouveaux recrutements)
- A partir de 2024 la totalité des dépenses de personnel est prise en charge par le budget de l'eau potable. Une refacturation à 40% de la masse salariale est faite sur le budget Assainissement Collectif.

Le chapitre 014 : atténuations de produits

L'augmentation constaté sur 2024 +74,10% provient d'un report des dépenses de reversement à l'Agence de l'Eau 2023 pour 51k€.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Participation FSL.

Arrondis du prélèvement à la source.

Refacturation du budget principal des charges d'élus.

Le chapitre 66 : charges financières

L'augmentation constaté sur ce chapitre est due principalement au remboursement d'un prêt transféré indexé sur le livret A dont l'échéancier annuel a débuté fin 2023. Le montant des intérêts de ce prêt en 2024 s'élève à 65 812,50€.

Le chapitre 67 : charges exceptionnelles

En 2021, les déficits transférés des communes avaient été comptabilisés sur ce chapitre.

En 2023 des remboursements de PFAC avaient été faits pour un montant de 13k€.

En 2024 on constate que quelques factures ont été régularisées.

Le chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations.

La prévision 2021 correspondait à l'agrégation des amortissements réalisés par les communes et syndicats. Dans le cadre du travail effectué sur les procès-verbaux de transfert des biens à la CCLL (finalisation en cours), répartissant les amortissements sur 2 budgets : eau et assainissement, et suite à l'approbation de nouvelles durées d'amortissement plus adaptées aux durées de vie des installations, il a été réalisé en 2022 un montant de dotations (estimatif) intégrant le rattrapage sur 2021, et 2023 des biens non amortis précédemment.

Les dotations 2024 restent sur de l'estimation.

LES RECETTES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 555 634	1 442 678,26	1 547 545,27	1 622 940,00
74 - Participations	62 219	0,00	0,00	37 283,00
75 - Autres produits de gestion courante	3	1,06	3,00	0,00
013 - Atténuations de charges	583	0,00	0,00	2 400,00
Total des recettes de gestion courante	1 618 439	1 442 679,32	1 547 548,27	1 662 623,00
77 - Produits exceptionnels	553 411	326 956,96	11 405,43	2 194,00
Total des recettes réelles d'exploitation	2 171 850	1 769 636,28	1 558 953,70	1 664 817,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000	371 868,00	285 934,00	295 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	200 000	371 868,00	285 934,00	295 000,00
002 - Excédent d'exploitation reporté N-1			881 743,49	717 315,85
TOTAL des recettes d'exploitation	2 371 850	2 141 504,28	2 726 631,19	2 677 132,85

Le chapitre 70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises est en progression (+75k€)

Cette augmentation s'explique par la nouvelle tarification des redevances.

Le chapitre 74 : subventions d'exploitation

Il s'agit de prime pour l'épuration perçue au titre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau qui prend fin 2024.

Le chapitre 77 : produits exceptionnels

Ce chapitre a enregistré les résultats excédentaires des communes transférés à la CCLL en 2021 et 2022. Pas de recettes exceptionnelles en 2023.

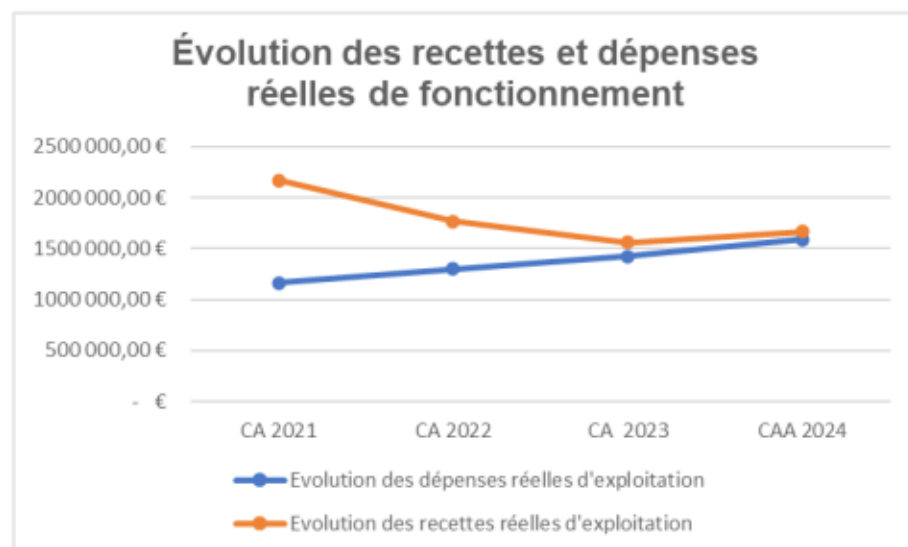
Les recettes 2024 sont liées à de la régularisation de factures sur exercice antérieur.

Le chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre du chapitre 042 en recettes comprennent les amortissements de subventions.

La prévision 2021 correspondait à l'agrégation des amortissements réalisés par les communes et syndicats. Dans le cadre du travail effectué sur les procès-verbaux de transfert des biens à la CCLL, répartissant les amortissements sur deux budgets eau et assainissement, et suite à l'approbation de nouvelles durées d'amortissement plus adaptées aux durées de vie des installations, il a été prévu pour 2023, un montant de dotations intégrant le rattrapage sur 2021, 2022 et 2023 des recettes de subventions non amorties.

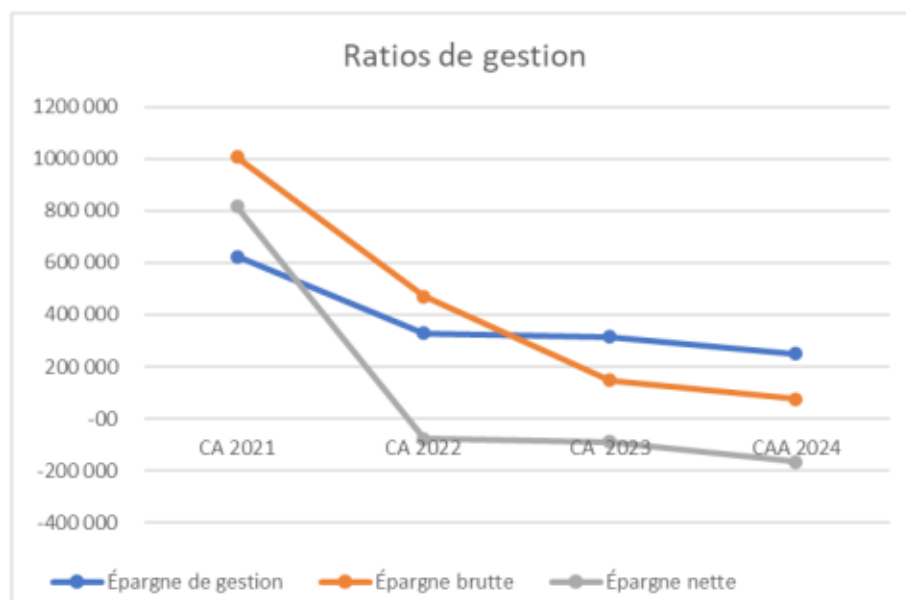
Résultat d'exploitation de l'exercice	800 803,48	80 940,01	-164 427,64	-121 752,69
002 - Excédent d'exploitation reporté N-1		800 803,48	881 743,49	717 315,85
Résultat de clôture		881 743,49	717 315,85	595 563,16



LES ÉPARGNES

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
70 Produits des services et ventes diverses	1 555 634	1 442 678,26	1 547 545,27	1 622 940,00
74 Dotations et subventions	62 219	-00	0,00	37 283,00
75 Autres produits de gestion courante	3	1,06	3,00	-00,00
013 Atténuation de charges	583	-00	0,00	2 400,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	1 618 439	1 442 679	1 547 548,27	1 662 623,00
011 Charges à caractère général	385 507	465 953,58	649 415,18	678 636,00
012 Charges de personnel	431 797	478 946,52	482 750,00	552 400,00
014 Atténuation de produits	40 569	142 120,00	91 000,00	158 429,00
65 Autres charges de gestion courante	136 500	26 815,59	9 776,24	23 000,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	994 373	1 113 836	1 232 941,42	1 412 465,00
Épargne de gestion (3) =(1) - (2)	624 066	328 844	314 606,85	250 158,00
66 Charges financières	133 733	124 980,19	153 922,31	169 104,69
76 Produits financiers		-00		-00,00
Résultat financier (4)	-133 733	-124 980	-153 922,31	-169 104,69
67 Charges exceptionnelles hors provisions	36 941	61 042,42	23 451,61	8 000,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	553 411	326 956,96	11 405,43	2 194,00
Résultat exceptionnel (5)	516 470	265 915	-12 046,18	-5 806,00
Épargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	1 006 803	469 778	148 638,36	75 247,31
Remboursement du capital de la dette (7)	189 198	548 193,00	238 919,73	242 306,76
Épargne Nette(8) = (6) - (7)	817 605	-78 415	-90 281,37	-167 059,45

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
Épargne de gestion	624 066	328 843,63 €	314 606,85 €	250 158,00 €
Épargne brute	1 006 803	469 777,98 €	148 638,36 €	75 247,31 €
Épargne nette	817 605	- 78 415,02 €	- 90 281,37 €	-167 059,45 €



Récapitulatif de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	7 504,83	40 647,50	64 401,04	276 790,00
21 - Immobilisations corporelles	787 747,98	415 029,23	184 781,04	1 238 348,08
22 - immobilisations reçues en affectation				0,00
23 - Immobilisations en cours	53 974,24	782 175,48	220 274,60	35 121,00
Total des dépenses d'équipement	849 227,05	1 237 852,21	469 456,68	1 550 259,08
10 - Dotations, fonds divers et réserves	626 771,50	-00		
13 - Subventions d'investissement reçues				
16 - Emprunts et dettes assimilées	189 198,17	548 117,87	238 919,73	242 306,76
27 - Autres immobilisations financières				
Total des dépenses financières	815 969,67	548 117,87	238 919,73	242 306,76
458115 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève				5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 665 196,72	1 785 970,08	708 376,41	1 797 565,84
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	371 868,00	285 934,00	295 000,00
041 - Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement	200 000,00	371 868,00	285 934,00	295 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté RAR				
TOTAL des dépenses d'investissement	1 865 196,72	2 157 838,08	994 310,41	2 092 565,84

Rappel des AP/CP votés au BP 2024

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'AP sur l'exercice N	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices>N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement collectif	210 000,00 €	390 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €
2	Réhabilitation des réseaux existants	1 685 775,00 €	0,00 €	1 685 775,00 €	268 297,59 €	26 000,00 €	1 056 100,00 €	335 377,41 €
3	Etudes et travaux de mise à niveau de stations de traitement des eaux usées	890 000,00 €		890 000,00 €	15 042,10 €	91 000,00 €	74 000,00 €	709 957,90 €
4	Etudes et travaux constructions de stations de traitement des eaux usées	2 205 075,00 €		2 205 075,00 €	793 714,71 €	208 000,00 €	862 000,00 €	341 360,29 €
	TOTAUX	4 990 850,00 €	390 000,00 €	5 380 850,00 €	1 077 054,40 €	325 000,00 €	2 242 100,00 €	1 736 695,60 €

Principales réalisations sur 2024 : prévisionnel : 1 555 259,08 €

Étude du schéma directeur 170k€.

Maîtrise d'œuvre et missions connexes de renouvellement de réseaux sur les communes de Lodève et Poujols 25k€.

Maîtrise d'œuvre et missions connexes de la STEP de la Vacquerie 18k€.

Travaux de la traversée Lergue amont Lodève 202k€.

Construction STEP de la Vacquerie St Martin 470k€.

Travaux de branchements neufs sur réseau 110k€.

Reprise de réseaux et regard sur différentes communes 130k€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
13 - Subventions d'investissement reçues	978 914,70	245 762,88	165 595,46	768 509,10
16 - Emprunts et dettes assimilées	582 000,00	-00	0,00	240 000,00
21 - Immobilisations corporelles				0,00
23 - Immobilisations en cours				0,00
Total recettes d'équipement	1 560 914,70	245 762,88	165 595,46	1 008 509,10
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 448 882,11	291 873,56	0,00	0,00
165 - dépôts et cautionnements reçus				0,00
024 - Produits de cessions				0,00
27 - Autres immobilisations financières				0,00
Total recettes financières	1 448 882,11	291 873,56	0,00	0,00
458215 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève				0,00
Total des recettes réelles d'investissement	3 009 796,81	537 636,44	165 595,46	1 008 509,10
021 - Virement de la section de fonctionnement				0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	406 000,00	760 705,97	585 000,00	492 000,00
041 - Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement	406 000,00	760 705,97	585 000,00	492 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			691 104,42	447 389,47
RAR				
TOTAL des recettes d'investissement	3 415 796,81	1 298 342,41	1 441 699,88	1 947 898,57

Résultat d'investissement de l'exercice	1 550 600,09	-859 495,67	-243 714,95	-592 056,74
001 - Excédent d'investissement reporté N-1		1 550 600,09	691 104,42	447 389,47
Résultat de clôture		691 104,42	447 389,47	-144 667,27

Principales recettes recouvrées et demandées au titre des subventions en cours soit un prévisionnel de 768 509,10 euros en 2024

Avance de l'étude du schéma directeur 180k€.

Création de la STEP de Madière 128k€.

Création de la STEP de la Vacquerie Saint Martin 117k€.

Création de la STEP d'Usclas du Bosc 184k€.

L'Agence de l'Eau a financé entre 60 et 70 % et le Département entre 10 et 20 % pour atteindre les 80% des opérations.

La communauté de communes bénéficie de taux de subvention bonifiés (allant jusqu'à 70%) dans le cadre du contrat ZRR (zones de revitalisation rurale) contrat qui prend fin 2024.

LA DETTE

Etat de la dette ASSAINISSEMENT au 31/12/2024

Le remboursement du capital de la dette assainissement collectif est évalué à 242 306,76 € en 2024.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 624 598 €	3,42%	26 ans et 10 mois	14 ans et 2 mois	34

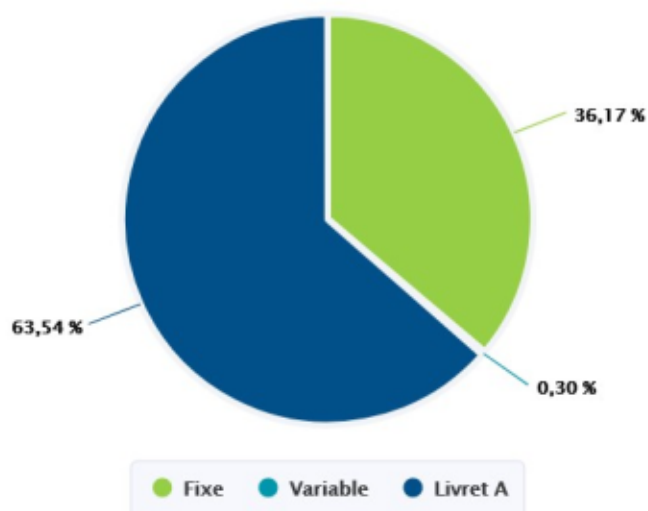
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Dette par type de risque au 31/12/2024

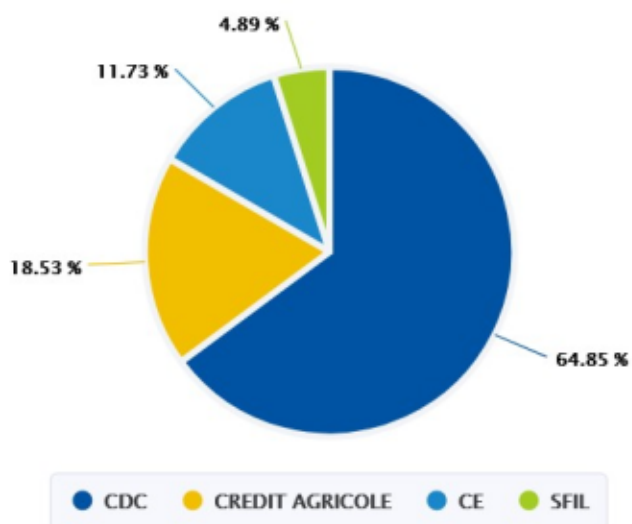
La dette du budget assainissement collectif est exposée à 60% au risque de taux sur le livret A (passé de 0.5% à 3% en deux ans)

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 672 578 €	36,17%	2,80%
Variable	13 658 €	0,30%	3,55%
Livret A	2 938 362 €	63,54%	3,78%
Ensemble des risques	4 624 598 €	100,00%	3,42%

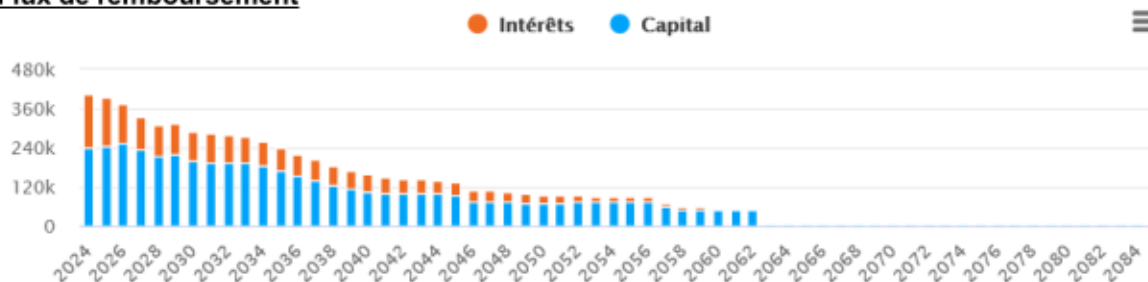


Dette par prêteur

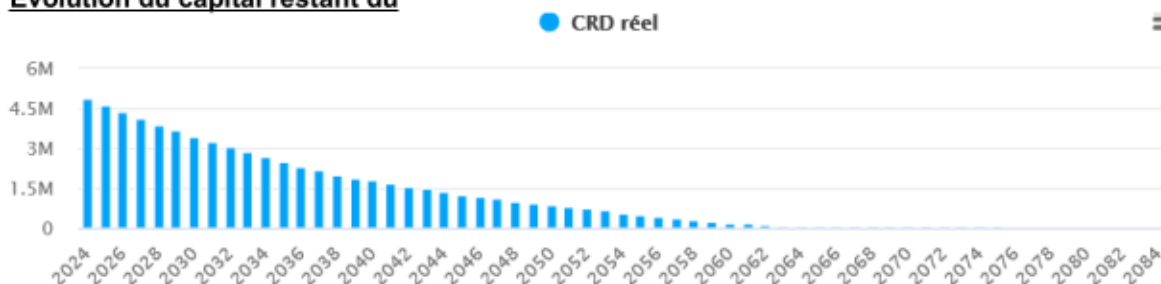
Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 998 868,21 €	64,85 %
CREDIT AGRICOLE	856 819,07 €	18,53 %
CAISSE D'EPARGNE	542 667,67 €	11,73 %
SFIL CAFFIL	226 242,55 €	4,89 %
Ensemble des prêteurs	4 624 597,50 €	100,00 %



Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû



ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Prévisions 2025

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Propositions 2025
011 - Charges à caractère général	556 480,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 040,00
014 - Atténuations de produits	110 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 020,00
Total des dépenses de gestion courante	1 268 540,00
66 - Charges financières	147 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 420 540,00
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	494 960,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	494 960,00
002 - Déficit d'exploitation reporté N-1	
TOTAL dépenses d'exploitation	1 915 500,00

Les dépenses prévisionnelles 2025 de gestion courante présentent un montant global légèrement inférieur à 2024, une diminution des dépenses d'électricité à hauteur de 10% par rapport à 2024 et une augmentation légère des charges de personnel due à une évolution des taux de cotisation patronale.

Les dotations aux amortissements seront réévaluées au budget supplémentaire en fonction des biens transférés.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 620 500,00
74 - Participations	
75 - Autres produits de gestion courante	
013 - Atténuations de charges	
Total des recettes de gestion courante	1 620 500,00
77 - Produits exceptionnels	
Total des recettes réelles d'exploitation	1 620 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	295 000,00
002 - Excédent d'exploitation reporté N-1	
TOTAL des recettes d'exploitation	1 915 500,00

Les recettes de gestion courante présentent un montant global légèrement supérieur à 2024. Cette augmentation est due à la réévaluation des montants de prestations existantes qui n'avaient jamais fait l'objet de modification depuis 2021.

PREVISIONS DES INVESTISSEMENTS 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	283 600,00
21 - Immobilisations corporelles	1 225 000,00
22 - immobilisations reçues en affectation	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 508 600,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
13 - Subventions d'investissement reçues	
16 - Emprunts et dettes assimilées	246 500,00
27 - Autres immobilisations financières	
Total des dépenses financières	246 500,00
458115 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève	60 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 815 100,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 000,00
041 - Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	295 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
RAR	
TOTAL des dépenses d'investissement	2 110 100,00

Enveloppe globale prévisionnelle des dépenses d'équipements 2025 : 1 568 600 €

Etudes

Schéma directeur Assainissement collectif 250k€.

Maîtrise d'œuvre de renouvellement de réseaux sur les communes de Lodève et Poujols 19k€.

Travaux

Le Puech, Mas Delon : création d'une STEP et réseaux eaux usées 180k€

Lodève : avenue de Fumel : Travaux de renouvellement réseaux eaux usées et branchements ainsi que la mise en séparatif réseau eaux usées / pluvial 300k€.

Poujols : travaux de renouvellement de canalisation et branchements 200k€.

Le Bosc : Travaux de réhabilitation de la STEP à Salelles 120k€.

Lauroux : travaux de renouvellement de canalisation et branchements 100k€.

Ainsi que des acquisitions de matériels techniques nécessaires à la mise en conformité de certaines installations.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2025
13 - Subventions d'investissement reçues	95 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 434 600,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total recettes d'équipement	1 530 100,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
165 - dépôts et cautionnements reçus	0,00
024 - Produits de cessions	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
Total recettes financières	0,00
458215 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève	60 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 590 100,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000,00
041 - Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement	520 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
RAR	
TOTAL des recettes d'investissement	2 110 100,00

Au chapitre 13 seules les subventions notifiées ont été inscrites :

- 25% d'acompte de l'étude du schéma directeur pour un montant de 62 500 k€.
- Le solde de l'opération de réhabilitation des réseaux rive droite de la Lergue à Lodève pour un montant de 33 k€.

Mais au vu des demandes envoyées, on espère des subventions supplémentaires à hauteur de 529k€.

LES ÉPARGNES

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	BP 2025
70 Produits des services et ventes diverses	1 555 634	1 442 678,26	1 547 545,27	1 622 940,00	1 620 500,00
74 Dotations et subventions	62 219	-00	0,00	37 283,00	-00,00
75 Autres produits de gestion courante	3	1,06	3,00	-00,00	-00,00
013 Atténuation de charges	583	-00	0,00	2 400,00	-00,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	1 618 439	1 442 679	1 547 548,27	1 662 623,00	1 620 500,00
011 Charges à caractère général	385 507	465 953,58	649 415,18	678 636,00	556 480,00
012 Charges de personnel	431 797	478 946,52	482 750,00	552 400,00	591 040,00
014 Atténuation de produits	40 569	142 120,00	91 000,00	158 429,00	110 000,00
65 Autres charges de gestion courante	136 500	26 815,59	9 776,24	23 000,00	11 020,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	994 373	1 113 836	1 232 941,42	1 412 465,00	1 268 540,00
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	624 066	328 844	314 606,85	250 158,00	351 960,00
66 Charges financières	133 733	124 980,19	153 922,31	169 104,69	147 000,00
76 Produits financiers		-00		-00,00	-00,00
Résultat financier (4)	-133 733	-124 980	-153 922,31	-169 104,69	-147 000,00
67 Charges exceptionnelles hors provisions	36 941	61 042,42	23 451,61	8 000,00	5 000,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	553 411	326 956,96	11 405,43	2 194,00	-00,00
Résultat exceptionnel (5)	516 470	265 915	-12 046,18	-5 806,00	-5 000,00
Epargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	1 006 803	469 778	148 638,36	75 247,31	199 960,00
Remboursement du capital de la dette (7)	189 198	548 193,00	238 919,73	242 306,76	246 500,00
Epargne Nette(8) = (6) - (7)	817 605	-78 415	-90 281,37	-167 059,45	-46 540,00

. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence SPANC est exercée par la CCLL depuis le 01/01/2009.

LES DÉPENSES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
011 - Charges à caractère général	1 805,98	1 756,52	1 748,14	6 090,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	44 760,38	51 737,46	33 242,21	33 731,48
014 - Atténuations de produits				
65 - Autres charges de gestion courante	0,00		1,75	
Total des dépenses de gestion courante	46 566,36	53 493,98	34 992,10	39 821,48
66 - Charges financières	0,00			
67 - Charges exceptionnelles	0,00	180,26	95,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00			
Total des dépenses réelles d'exploitation	46 566,36	53 674,24	35 087,10	39 821,48
023 - Virement à la section d'investissement				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	254,00	102,00		
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	254,00	102,00	0,00	
002 - Déficit d'exploitation reporté N-1			19,01	6 142,11
TOTAL dépenses d'exploitation	46 820,36	53 776,24	35 106,11	45 963,59

Les dépenses de ce budget sont essentiellement dues aux charges de personnel.

Un technicien dédié à ce budget a été embauché au 01/02/2024.

LES RECETTES d'exploitation

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAA 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	36 520,99	39 545,25	28 564,00	58 995,00
74 - Participations	0,00	0,00	400,00	
75 - Autres produits de gestion courante	0,97	0,00		
013 - Atténuations de charges		0,00		
Total des recettes de gestion courante	36 521,96	39 545,25	28 964,00	58 995,00
77 - Produits exceptionnels		0,00		
Total des recettes réelles d'exploitation	36 521,96	39 545,25	28 964,00	58 995,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
002 - Exédent d'exploitation reporté N-1	24 510,38			
TOTAL des recettes d'exploitation	61 032,34	39 545,25	28 964,00	58 995,00
Résultat d'exploitation de l'exercice	14 211,98	-14 230,99	-6 142,11	13 031,41
002 - Exédent d'exploitation reporté N-1		14 211,98	19,01	0,00
Résultat de clôture		-19,01	-6 161,12	13 031,41

L'augmentation des recettes est dû à un rattrapage des contrôles de l'année 2017 et 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
20 - Immobilisation incorporelles				0,00
21 - Immobilisations corporelles		0,00		922,00
Total des dépenses d'équipement	-00	0,00	0,00	922,00
13 - Subventions d'investissement reçues		0,00		
Total des dépenses financières	-00	0,00	0,00	0,00
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	-00	0,00	21 900,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	-00	0,00	21 900,00	922,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00		
041 - Opérations patrimoniales		0,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-00	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		
TOTAL des dépenses d'investissement	-00	0,00	21 900,00	922,00

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
13 - Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	
Total recettes d'équipement	-00	0,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00		
Total recettes financières	-00	0,00	0,00	0,00
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	-00	0,00	21 900,00	
Total des recettes réelles d'investissement	-00	0,00	21 900,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	254,00	102,00		
041 - Opérations patrimoniales		0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement	254,00	102,00		0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 388,44		13 744,44	13 744,44
TOTAL des recettes d'investissement	13 642,44	102,00	35 644,44	13 744,44

Résultat d'investissement de l'exercice	13 642,44	102,00	0,00	-922,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		13 642,44	13 744,44	13 744,44
Résultat d'investissement de clôture		13 744,44	13 744,44	12 822,44

Les dépenses d'investissement constatées sur 2024 proviennent de l'achat d'équipement informatique et d'outillage suite à l'arrivée du nouveau technicien.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2025
011 - Charges à caractère général	11 100,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00
014 - Atténuations de produits	
65 - Autres charges de gestion courante	500,00
Total des dépenses de gestion courante	48 600,00
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	
Total des dépenses réelles d'exploitation	49 600,00
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	306,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	306,00
002 - Déficit d'exploitation reporté N-1	
TOTAL dépenses d'exploitation	49 906,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 906,00
74 - Participations	
75 - Autres produits de gestion courante	
013 - Atténuations de charges	
Total des recettes de gestion courante	49 906,00
77 - Produits exceptionnels	
Total des recettes réelles d'exploitation	49 906,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
002 - Exédent d'exploitation reporté N-1	
TOTAL des recettes d'exploitation	49 906,00

Le budget annexe SPANC poursuivra le cycle de contrôle des installations d'assainissement non collectif. En 2025 sont programmées environ 30 visites de conception et près de 300 visites de contrôle d'installations.

L'arrivée d'un nouveau technicien a permis de rattraper les contrôles 2017 et reprendre les contrôles sur 2018.